

**Annexes au rapport de la  
commission des finances sur le  
compte de l'Etat du Valais pour  
l'année 2011:**

**Rapports de controlling des  
commissions thématiques sur  
les mandats de prestations  
politiques 2011**



Grand Conseil  
Commission des finances

Grosser Rat  
Finanzkommission

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

# **Rapports de controlling des mandats politiques du compte 2011**

## **Administration cantonale des finances Service cantonal des contributions**

La Commission des finances s'est réunie le 17 avril 2012 à la salle de conférence de l'Inspection des finances à Sion de 10h00 à 12h00.

### **COFI :**

Georges Emery, Président  
Jérôme Favez  
Alexandre Caillet  
Gilbert Loretan  
Marianne Maret  
Frédéric Mivelaz  
Christophe Perruchoud  
Freddy Philippoz  
Daniel Porcellana  
Manfred Schmid  
Alex Schwestermann  
Markus Truffer  
Marylène Volpi Fournier

Secrétariat : Michel Roten, Inspection cantonale des finances

### **DFIS :**

M. Maurice Tornay, chef du DFIS  
Mme Philomène Meillard, responsable du Controlling du DFIS  
M. Pierre-André Charbonnet, chef de l'Administration des finances (10h00 à 11h00)  
M. Damian Locher, chef de la Comptabilité générale (10h00 à 11h00)  
M. Beda Albrecht, chef du Service des contributions (11h00 à 12h00)

M. Pascal Bridy, membre de la Commission de gestion du Grand Conseil

## Service : Administration cantonale des Finances

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		Pas de remarques
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	<b>Oui</b>	<i>Partiellement, suite à la forte implication (priorité) de l'ACF dans le cadre de la mise en vigueur de RPT II-VS dès 2012.</i>
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	<b>Oui</b>	
Remarques complémentaires		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	<b>Non</b>	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?		
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	<b>Oui</b>	<i>Affectation de 30 mios au fds prévoyance professionnelle Affectation de 20 mios au fds projets 21<sup>e</sup> siècle</i>
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	<b>Oui</b>	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	<b>Oui</b>	
Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<i>Charges de personnel inférieures au budget. Plusieurs postes vacants pour cause de retraite. 6.6 postes vacants partiellement repourvus en 2012 (promotions internes)</i>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		

### II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

1. Mesures prioritaires : Rien à signaler

2. Indicateurs : Rien à signaler

### III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

#### Service des Contributions

##### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	<b>Oui</b>	<i>Partiellement réalisé pour l'automatisation des taxations (TAO)</i>
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	<b>Oui</b>	
Remarques complémentaires		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	<b>Non</b>	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?		
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	<b>Oui</b>	<i>+31.5 mios sur les droits de mutation +14 mios sur des impôts extraordinaires</i>
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	<b>Oui</b>	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	<b>Oui</b>	
Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## **II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)**

### **1. Mesures prioritaires**

*Ajouter un sous-objectif en lien avec l'office cantonal du contentieux qui traite de l'encaissement de l'ensemble des factures de l'Etat du Valais.*

### **2. Indicateurs**

*Rien à signaler*

## **III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**



Grand Conseil  
Commission des institutions et de la famille

Grosser Rat  
Kommission für Institutionen und Familienfragen

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Rapports de Controlling des mandats politiques du compte 2011

**Secrétariat à l'égalité et à la famille**  
**Service des ressources humaines**  
**Service juridique des finances et du personnel**  
**Service des affaires intérieures et communales**  
**Chancellerie d'Etat**

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie, jeudi 16 avril 2012 de 9h00 à 16h00 à la salle de conférence 6, Espace Porte de Conthey, à Sion.

### Commission IF

Membres	Remplacé par	16.04.12
CONSTANTIN René (Président)		X
SCHMIDHALTER-NAEFEN Doris (Vizepräsidentin)		X
REY PASCAL (rapporteur)		X
BLANCHET Benoît		X
CASAYS Patricia		X
COPT Jean-François	MARQUIS Gervaise	X
GOTTET Edgar		X
JACQUOD Eric		X
MANGISCH Marcel	SCHETTER Jürgen	X
THEODULOZ David		Excusé
TURIN Alexis		X
WALTER Jakob	STUDER Rainer	X
ZUFFEREY MOLINA Francine		X

**COGEST :** Narcisse Crettenand

**COFI :** Georges Emery

**Service parlementaire :** Benoîte Moulin, Collaboratrice scientifique

### Présidence :

Jacques Melly

Philipp Spörri

Stéphane Theytaz

Président du Conseil d'Etat

Chancelier d'Etat

Responsable du controlling gouvernemental

### DFIS :

Maurice Tornay

Franz Michlig

Gilles de Riedmatten

Maurice Chevrier

Nicole Langenegger Roux,

Philomène Meilland

Chef de département

Chef du Service du personnel et de l'organisation

Chef du Service juridique des finances et du personnel

Chef du Service des affaires intérieures et communales

Responsable du secrétariat à l'égalité et à la famille

Responsable du controlling du DFIS

## Secrétariat à l'égalité et à la famille

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires : Le projet de loi sur les violences domestiques a occupé deux personnes à temps plein pendant l'année 2011. Le projet sera soumis au parlement en septembre prochain.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Partielle ment	<p><b>IND 8 : violence domestique LAVI</b> Il s'agit d'un indicateur d'impact, il ne constitue pas une mesure directe des prestations du service mais indique l'impact général de la politique publique.</p> <p><b>IND 9 : cas de violences domestiques connus par la Police cantonale</b> Les statistiques 2011 de la Police cantonale dénombrent 290 affaires de violences domestiques pour 623 infractions. Ces chiffres sont toujours publiés par la Police quelques jours après la rédaction du mandat et ne figurent donc pas dans le document du compte.</p>
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	-	
Remarques complémentaires :		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : Il s'agit de l'état au 31 décembre et non pas d'une moyenne annuelle du nombre de postes affectés à ce Service.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

La commission souhaiterait un état de la mise en œuvre des mesures prioritaires plus détaillé.

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

Pas de remarques

### Service des ressources humaines

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<p><b>MP 2 : Soutien méthodologique aux départements et aux services</b> Il s'agit d'une mission permanente du Service, c'est pourquoi la commission souhaite que cette mesure soit supprimée de la liste des mesures prioritaires lors de l'établissement du prochain budget.</p> <p><b>MP 3 : coordination et mise en place des directives MSST</b> La diminution du budget concernant cette mesure ne correspond cependant pas à une diminution de l'activité du Service dans ce domaine.</p> <p><b>MP 5 : Introduction d'une nouvelle offre de formation pour les cadres</b> L'objectif de renforcement de la formation des cadres n'a pu être atteint pour le moment en raison du départ du responsable du projet et du manque de temps dû à la mise en application de la nouvelle loi sur le personnel</p>
<u>Remarques complémentaires :</u> L'entrée en vigueur de la loi sur le personnel et ses ordonnances a constitué une des tâches les plus conséquentes de l'année 2011.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	partiellement	<p><b>IND 9 : Nombre de journée de formation</b> Le Service vise à favoriser le plus possible la formation continue. Toutefois, décider de quelle formation convient à quel collaborateur est une tâche de conduite de chaque chef de service. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, dans les mandats de prestations de chaque service figurent des indicateurs relatifs à la formation continue, afin de responsabiliser les unités organisationnelles.</p>



Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	<p><b>IND 6 : taux de satisfaction du personnel</b></p> <p>La commission considère que cet indicateur n'a pas lieu d'être lorsqu'aucun sondage n'a été réalisé en cours d'année. Concernant le sondage qui sera réalisé en 2013, les questions étant partiellement différentes, la comparaison avec les chiffres de 2008 ne sera peut-être pas possible.</p> <p><b>IND 8 : Taux d'absentéisme</b></p> <p>Le système SAP permet d'améliorer la gestion des absences de moyenne et longue durée. Si un collaborateur est absent plus de 30 jours, une note est adressée automatiquement au supérieur hiérarchique. Il existe une check-list des tâches à effectuer lorsqu'un collaborateur revient après une longue absence. L'objectif est, qu'à terme, toute l'administration puisse profiter de ce système.</p>
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>IND 3 : Postes repourvus en interne</b></p> <p>Une personne ne peut postuler à l'interne que si, dans sa fonction actuelle, elle a été engagée par une procédure externe. Les postes de la classe 1 à 10 font obligatoirement l'objet d'une mise au concours externe, même s'il y a des candidats à l'interne. Ces dispositions sont fixées dans l'ordonnance.</p>		
<p><b>4. Ressources financières</b></p>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>30 :</b> Si la Commission salue la volonté d'engager un plus grand nombre de stagiaires (payés au maximum Fr. 2'800.- par mois pour deux mois au plus), elle se demande dans quelle mesure ces stagiaires sont appelés à remplacer les auxiliaires ou à pallier un manque chronique de ressources dans certains services. Le Service souligne que la demande de places de stage de la part d'étudiants et de chômeurs est très forte. De plus, il s'agit d'un bassin de recrutement pour l'Etat puisque ce personnel est pris en considération pour des postulations suivantes.</p>		
<p><b>5. Ressources humaines</b></p>		
<p>Remarques éventuelles :</p>		
<p><b>6. Informations complémentaires</b></p>		
<p>Remarques : -</p>		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

**Indicateurs :** ne pas indiquer des données planifiées alors qu'il est certain qu'aucune mesure n'aura lieu durant l'année (Indicateur 6)

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

## Service juridique des finances et du personnel

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<b>Remarques complémentaires :</b> L'ensemble des lois du paquet RPT est entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2012, à l'exception de la loi sur les soins de longue durée qui fait l'objet d'un référendum et des lois du DECS qui entreront en vigueur en septembre 2012. Concernant les soins de longue durée, les anciens textes sont toujours en vigueur. Dans le cadre de la RPT II, la loi sur les soins de longue durée et la loi sur les harmonisations du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle étaient liées en ce qui concerne la répartition du financement (70% canton, 30% communes). Une procédure de référendum spécifique pour ces deux lois était prévue. Malgré les mises en garde du Conseil d'Etat qui a informé les initiants sur la recevabilité limitée du référendum, 3600 signatures ont été récoltées sur la base d'un combat contre une seule des deux lois. La Chancellerie est actuellement en charge d'examiner la validité du référendum.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires : -		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : Concernant la LAVI, les décisions sont au DSSI, le paiement des indemnités au Service juridique. La compétence de décision est fixée dans loi contrairement au paiement. La loi charge cependant le DFIS de recouvrir les montants avancés.		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Pas de remarques

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

Pas de remarques

### Service des affaires intérieures et communales

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiel	<p><b>MP 1 : révision de la Constitution touchant la durée des mandats et la date des élections</b></p> <p>Une consultation a été menée. Les résultats de la consultation ont été mitigés et ne correspondent pas aux attentes du service. Le refus de la prolongation de la durée des mandats est fort dans le Haut-Valais. La proposition de placer les élections communales au printemps n'a pas suscité l'enthousiasme des communes. La commission R21 étudie actuellement la possibilité de retarder les élections cantonales à l'automne.</p> <p><b>MP 2 : révision de la Constitution relatif aux droits fondamentaux et libertés individuelles</b></p> <p>La volonté semble justifiée de confier à un même parlement le débat d'opportunité et l'examen de détail de cette loi ambitieuse préparée par l'ancien juge fédéral Claude Rouiller. Cette révision pourrait donc être entreprise au printemps 2013.</p> <p><b>MP 3 : Vote électronique pour les Suisses de l'étranger</b></p> <p>Un rapport sous forme de préavis sera transmis au Conseil d'Etat par un groupe de projet qui examine les solutions proposées par les divers prestataires. Un vote test sera envisagé au printemps 2013.</p> <p><b>MP 4 : Organisation et conduite des élections fédérales</b></p> <p>Le carnet des listes proposé a fait l'unanimité auprès des communes. En matière de taux de bulletins nuls, le Valais semble faire office de mauvais élève avec ses 2.9%. Toutefois, ce score élevé provient d'un mode de comptabilisation des bulletins nuls différent de celui des autres cantons. Le canton de Neuchâtel, par exemple, ne considère pas les fiches non signées comme étant des bulletins nuls. Seuls comptent les bulletins marqués ou comportant des injures.</p>

L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>Loi sur les incompatibilités :</b> Suite aux élections de 2009 où des personnes travaillant au RSV avaient été élues et n'avaient pu siéger, une motion avait été déposée. Dans le cadre de la commission extraparlamentaire, les réflexions allaient dans le sens d'une plus grande ouverture d'accès à la fonction de député tout en augmentant les récusations possibles. La séparation des pouvoirs est un sujet sensible et doit être abordé avec prudence. Les prochaines échéances cantonales ne devraient pas être perturbées par une insécurité juridique quant à la possibilité ou à l'impossibilité de siéger au parlement pour les candidats intéressés et les partis qui les proposeront à l'élection. Sous réserve de l'acceptation par le Conseil d'Etat, le Service étudie le report de cette révision à la prochaine législature, car dans tous les cas, il y aurait un référendum.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	<b>IND 1 : équilibre entre les recours déposés et les recours traités</b> Outre l'absence récurrente d'un collaborateur, il existe plus généralement une pénurie de juristes germanophones, en raison de l'attractivité des postes de travail à Berne.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires <b>IND 4 : communes au bénéfice d'un plan d'assainissement</b> Cet indicateur va disparaître l'année prochaine puisque les deux communes (Loèche-les-Bains non compris) Saas-Balen et Saas-Almagell auront assainies leur situation financière.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	<b>30 :</b> Il existe une concentration des projets de fusion lors des deux dernières années de la période législative.
<u>Remarques complémentaires :</u> Fond de fusion : Au 1.1.2013, un montant de 13 millions sera dû aux communes fusionnées alors que le fonds de fusion est inférieur à 6 millions.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles :		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Pas de remarques

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

Pas de remarques

## Chancellerie d'Etat

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiel	<p><b>MP 1 : projet ECM (Entreprise Content Management)</b> Le système de gestion du processus décisionnel du Conseil d'Etat fonctionne depuis près d'une année à la grande satisfaction des membres du Conseil d'Etat. Les processus en lien avec le Service parlementaire et les secrétariats généraux des départements seront informatisés. Le Conseil d'Etat souhaite ensuite étendre le système ECM à l'échelon des chefs de Services. La dernière phase qui consiste à généraliser le système dans les services sera plus lente. Des incidences financières seront à prévoir au niveau des licences et des consultants.</p> <p><b>MP 2 : Promotion des intérêts valaisans à Berne</b> Le support apporté aux parlementaires fédéraux qui est opérationnel depuis septembre 2011 permettra d'atteindre ces objectifs.</p> <p><b>MP 3 : Projets stratégiques</b> Une dizaine de projets d'importance stratégique ont été définis et font l'objet d'une attention particulière du Conseil d'Etat (HARMOS, R3...) Dans cette optique, le projet ECM joue un rôle d'accélérateur dans les processus décisionnels. L'exécution des projets est du ressort de chaque département (2 projets par département) mais les décisions stratégiques se prennent au niveau du Conseil d'Etat. Les conséquences sont assumées par l'ensemble du gouvernement. En termes de communication et d'information, des améliorations sont à apporter en matière informatique, sous réserve de questions sécuritaires. Une présence adéquate sur les réseaux sociaux doit encore être mise en place.</p> <p><b>MP4 : Traitement du recours dans les délais</b> Le nombre de dossiers à traiter par le personnel concerné ne permet que difficilement d'atteindre les objectifs.</p> <p><b>MP5 : Bulletin du Conseil d'Etat</b> Il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction pour déterminer la pertinence du bulletin. Des réflexions sur la pertinence d'avoir un contenu plus détaillé seront faites.</p>
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires :		

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	<b>IND 4</b> : Avec 3,5 postes, il est difficile de répondre aux attentes en matière de célérité et de qualité dans le traitement des recours.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires : -		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires : -		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques :		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Le Service souligne qu'un poste de juriste supplémentaire permettrait de traiter l'ensemble des recours dans un délai de six mois, sous réserve de l'adéquation avec le nombre d'EPT prévus au budget. La commission souhaite ardemment que les ressources soient redéfinies à l'interne pour corriger le tir en matière de retard dans le traitement des recours.

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

Pas de remarques

\*\*\*

Le président  
René Constantin

Le rapporteur  
Pascal Rey



Grand Conseil  
Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Grosser Rat  
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## Controlling des mandats politiques du compte 2011

**Service de l'agriculture**  
**Service du développement territorial**  
**Service des registres fonciers et de la géomatique**  
**Service des forêts et du paysage**  
**Service de la protection de l'environnement**  
**Service de la chasse, de la pêche et de la faune**

La commission ATE s'est réunie, le jeudi 19 avril 2012, de 8h30 à 16h30 pour l'examen des mandats de prestations politiques des services du DTEE et des services du DEET

### Commission ATE

Membres	Remplacé par	19.04.2012
CARRUPT Yves (président)		X
ZURBRIGGEN Stefan (vice-président)	STUDER Rainer	X
ECOEUR Marie-Claude (rapporteur)	MOTTET Xavier	X
BRIGGER Liliane	GRUBER German	X
BRUCHEZ Jean-Daniel		X
ECOEUR Roger		X
FAVRE Christian		X
FAVRE Stéphanie (rapporteur ad hoc)		X
MORET Xavier		X
RABOUD Grégoire		X
RIEDER Beat	KNUBEL Waldemar	X
TURIN Olivier		X
WELLIG Diego	IN-ALBON Rosina	X

### Service parlementaire

Nicolas Sierro, Collaborateur scientifique

### Représentants de la COFI :

Frédéric Mivelaz, Alex Schwestermann

### Représentant de la COGEST :

Stefan Andenmatten

### DEET :

Jean-Michel Cina, Chef de département ; Murielle Evéquoz, remplaçante de la responsable controlling départemental du DEET ; Gérald Dayer, Chef du service de l'agriculture ; Jérémie Denis, Adjoint administratif au service de l'agriculture ; Damian Jerjen, Chef du service du développement territorial ; Leander Williner, Chef du service des RF et de la géomatique ; Didier Giroud, Chef d'office, Imoberdorf Herbert, Géomètre cantonal.

### DTEE:

Jacques Melly, Chef de département ; Daniel Moix, Responsable du controlling départemental du DTEE ; Olivier Guex, Chef du SFP ; André Quarroz, comptable SFP ; Cédric Arnold, Chef du SPE ; Simon Reist, Adjoint SPE ; Peter Scheibler, Chef du service de la chasse, de la pêche et de la faune ; Philippe Dubois, Garde-chasse et Garde-pêche

## Service des forêts et du paysage

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	en partie	9 mesures prioritaires sur 19 sont partiellement ou non atteintes.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> <p><b>OP 1 MP 6 <i>développement des collaborations entre triages forestiers</i></b> : pourquoi indiquer que la mesure est atteinte ou dépassée si l'état de la mise en œuvre stipule « étude en cours » ? Le Service a une fonction de soutien et de conseil. Les fusions à Conche et Martigny-Trient ont été réalisées en 2011. L'explication donnée « étude en cours » est une information complémentaire précisant que le Service étudie la situation sur l'ensemble du Canton pour déterminer les possibilités de nouvelles fusions ou collaborations. Alors que le Service juge la mesure réalisée, il convient de remarquer que l'indicateur 6 se rapportant à cette mesure est, pour sa part, partiellement réalisé puisque sur les 4 nouvelles unités de gestion planifiées, 2 ont été réalisées.</p> <p><b>OP 2 MP 6 <i>mesures contre les néophytes</i></b> : le développement de certaines espèces est clairement constaté. Un groupe de travail est en place. Le Service s'occupe uniquement des zones « nature » et à un rôle de coordination avec le Service de l'agriculture et le Service des routes et des cours d'eau pour les autres espaces. Les moyens financiers sont pris dans les budgets spécifiques et limités de chaque service. Le coût pour une intervention cantonale massive est estimé à 2 mios. La politique actuelle du Canton est de contenir l'extension. Les communes sont très diversement sensibles à cette question et le Service espère que « l'action Berce » initiera une bonne collaboration avec les communes dans ce domaine.</p> <p><b>OP 3 MP 4 <i>réalisation des mesures de protection prioritaires</i></b> : le Service informe qu'il ne pousse pas à des coupes systématiques à largeur d'arbre le long des routes. Les coûts sont pris en charge par le bénéficiaire c'est-à-dire que si l'arbre pose un problème de sécurité, c'est le propriétaire de l'infrastructure qui doit payer la coupe.</p> <p><b>OP 3 MP 5 <i>conseil et appui dans le domaine des chemins pédestres</i></b> : la difficulté pour le Département est de pouvoir trouver des moyens budgétaires en fonction des projets des communes. Le Conseiller d'Etat précise qu'ils ne pourront sans doute pas toujours être trouvés. Si la stratégie est certainement bonne, il faudra pouvoir dégager des moyens dans un contexte budgétaire tendu.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	10 sur 18 sont partiellement atteints
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	?	assez succinct
<u>Remarques complémentaires</u> <p><b>OP 3 IND 5 <i>nombre de projets pluriannuels concernant les chemins pédestres déposés</i></b> : les communes ont attendu la mise en place de la nouvelle base de subventionnement qui leur est plus favorable avant de présenter leurs dossiers. Cela explique en grande partie le réalisé 2011.</p>		



<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	en particulier la 38-48 et 56-66
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	l'explication de la 36 se réfère aux parcs régionaux naturels
Remarques complémentaires :		
<p><b>38-48</b> : attributions et prélèvements sur les financements spéciaux : tout en comprenant le fonctionnement comptable de ces rubriques la commission s'interroge sur la politique générale de l'Etat en matière de fonds spéciaux.</p> <p><b>56</b> : un reliquat a conduit à la création d'un fonds de financement spécial (38). Le Service souligne que ce n'est pas le signe qu'il y a trop de moyens, car les investissements n'ayant pu être utilisés sont liés à un dossier important n'ayant pu être réalisé sur la commune d'Eisten.</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles :		
Compte tenu de la modification de la loi sur le personnel, « anciens fonctionnaires » et auxiliaires de longue durée sont regroupés sous « employés à durée indéterminée ». Les éventuels auxiliaires de courte durée ne figurent pas dans les effectifs des Services apparaissant dans le mandat politique		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : -		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

### Service de l'environnement

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<p>ss obj 1 : <i>surveiller la qualité de l'air, des eaux et du sol</i></p> <p>Que fait le Service et quels sont les moyens en lien avec la qualité de l'eau en Valais et les contaminations au mercure et à l'uranium ? Le problème de l'uranium dépend de la géologie et dépend du laboratoire cantonale en charge du contrôle de la qualité de l'eau potable. La contamination au mercure touche principalement la région en bordure du canal proche de l'industrie chimique viégeoise et dans une moindre mesure Monthey. A Viège, les sols agricoles sont très fortement touchés. L'origine de la pollution provient de rejets de la Lonza puis de l'épandage des boues et des sédiments dans les champs lors de travaux d'entretien du canal.</p>		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiel	sur 18 mesures, 7 sont partiellement atteintes et 1 non atteinte
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p>Y-a-il une prise de conscience du Service sur la question des perturbateurs endocriniens ? Il est répondu que de nouvelles normes spécifiques par substance pour les produits phytosanitaires et pharmaceutiques sont en place. Des mesures sont également en vigueur dans l'industrie. La révision de l'ordonnance pourrait demander un traitement supplémentaire dans les STEP mais cette question est sujette à débat en raison de son coût. L'idée de traiter dans les STEP est développée afin de traiter une large palette de produits. En ce qui concerne la récupération en amont, la récupération des produits phytosanitaires ne se fait actuellement qu'entre Martigny et Sierre. Sans base légale, le Canton ne peut contraindre les communes à initier cette récupération.</p>		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>IND 8 communes dont les zones de protection des captages ne sont pas homologuées:</b> la situation valaisanne est plus mauvaise que la première analyse l'avait laissé suggérer. Globalement plusieurs communes considèrent que l'eau est inaltérable et n'ont pas pris de mesures. Ce domaine demande beaucoup de travail de sensibilisation de la part du Canton car les communes sont souvent prises dans un conflit entre l'utilisation des sols et la protection des captages. 79 communes doivent encore réaliser la zone de protection de captage.</p> <p><b>IND 9 nombre d'installations hydroélectriques assainies:</b> la loi sur la protection des eaux fait la distinction entre les captages existants et les nouveaux. Pour les captages existants, les cantons doivent prendre des mesures d'assainissement (débits résiduels). A ce jour aucun captage n'est assaini. Le Service craint que si le Canton n'arrive pas à faire appliquer une loi qui se veut flexible il risque de se retrouver dans quelques années face à une loi rigide.</p> <p><b>IND 14 :</b> (12 en 2010)</p> <p><b>IND 16 :</b> <i>montants investis par l'industrie pour l'assainissement des sites</i> : le montant est 4 fois inférieur au montant planifié notamment car la planification prévoyait le début des travaux d'assainissement de la décharge du Pont Rouge à Monthey. Or seuls les travaux préparatoires ont été faits en 2011. Comme le projet a pris du retard mais est en cours, le Département estime que la mesure est tout de même partiellement atteinte.</p> <p><b>IND 20 :</b> la consultation concernant le projet de loi sur la protection des eaux se termine le 31 mai 2012.</p>		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires</u></p> <p><b>31 :</b> il s'agit notamment de mandats donnés en lien avec l'assainissement des sites pollués. Ces montants</p>		

sont refacturés aux responsables des pollutions (rubrique 43). L'augmentation s'explique également par l'élimination des bois du Rhône au Bouveret nettement supérieure aux années précédentes suite aux intempéries. Finalement un dépassement a été compensé au niveau des routes et des cours d'eau (Il n'y a pas de transferts budgétaires interservices).		
48 : ces montants correspondent à des travaux dans les communes subventionnés par le Canton (plan d'évacuation des eaux, assainissement d'un stand de tir, construction d'une STEP).		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

Un député relève le flou en matière de statistiques en Valais sur le domaine de l'eau. Le Conseiller d'Etat précise que la problématique de l'eau est une priorité gouvernementale et que la volonté est de créer un véritable centre de compétence en la matière. L'objectif est de réunir toutes les compétences pour dégager une vision cantonale.

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

### Service de la chasse, de la pêche et de la faune

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires</u>		
<b>MP 3</b> création d'une zone de tranquillité : peut-on considérer que la mesure est partiellement atteinte si la zone n'a pas été créée ? Le Service rétorque que les projets sont prêts mais sont liés à la construction de remontées mécaniques (mesures compensatoires), projets qui ont du retard. L'accord avec les acteurs existe et les zones seront soumises au CE dès que les installations seront construites. Concernant le Lôtschental le périmètre de la zone est si grand que le Service a freiné le projet et demandé le développement d'un véritable concept.		
<b>MP 10</b> : y-a-t-il des chiffres sur le coût du loup en 2011 ? Il n'y a pas de chiffres très précis car il est difficile		

de calculer la part du travail des gardes chasse qui peut être directement imputée au loup. En 2011, avec 5 loups décomptés dans le Haut-Valais le Service estime à 70 000 francs les frais supplémentaires et cela sans avoir autorisé de tirs. Les chiffres sont, par contre, plus précis pour les dégâts puisque les éleveurs sont indemnisés. Le montant est de 65'000 francs pour les animaux de rentes dans le Haut Valais et de fr. 36'000 dans le bas Valais en début d'année (le 80% est pris en charge par la Confédération). Le Service ne peut estimer les coûts liés aux chiens errants mais constate peu d'attaques de troupeaux par des chiens dans le Canton.

La protection des troupeaux relève principalement du Service de l'agriculture. Dans son domaine de la faune sauvage, le Service de la chasse n'a pas constaté de problème en lien avec les chiens de protection.

**MP 11 mise en place d'appareils pour prévenir les accidents de la circulation avec la faune sauvage:** l'efficacité de ces dispositifs est réelle sur de nombreux tronçons (diminution des accidents de 70 à 80%). En ce qui concerne les routes à forte fréquentation et avec une limitation de vitesse élevée, de nouveaux appareils sont en test. Les conclusions ne pourront être tirées qu'après 3 ou 4 ans d'utilisation. Les assurances ont refusé de participer au financement de ces installations à l'exception d'une participation ponctuelle liée à une action de la Diana de Brigue.

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	2 sur 14
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires : -		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?		
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?		
Remarques complémentaires :		
<b>50</b> : des investissements ont été reportés (changement d'une voiture de Service et réalisation d'une chambre froide)		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : -		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

## Service de l'agriculture

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
		<p>Les défis et difficultés de l'agriculture valaisanne sont principalement: la problématique du prix du lait, la question de la viticulture liée au changement du climat économique et la pression forte faite sur les surfaces agricoles. En matière de paiements directs la Confédération pousse pour des exigences accrues de formation et la déduction des surfaces utilisées dans les zones à bâtir: l'enjeu pour le canton se monte à 12 mios.</p>
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiel	sur 13 mesures, 6 sont partiellement atteintes et 2 non-atteintes
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
		<p><u>Remarques complémentaires</u></p> <p><b>MP 3 mise en œuvre Viti 2015</b> : le contrat de prestations avec l'IVV sera renégocié pour 2013. Le service à participé à hauteur de fr.670'000.- en 2011 et l'IVV à mis 690'000. L'IVV touche 70% en début d'année et le solde est versé en fonction du décompte détaillé qui doit être fourni. Pour 2011 tout a été payé sur la base du décompte. La pratique a peut-être changé depuis quelques années, le Département demande des résultats et veut que l'argent public soit correctement investi.</p> <p>Concernant les paiements directs, le Service a eu des difficultés dans les versements en 2011 (retard et problème informatique). Les problèmes seront corrigés pour 2012. Le Département en prend la responsabilité. Il souhaite aussi mieux expliquer les changements car Berne demande également de son côté plus de rigueur en matière de paiements directs.</p> <p><b>MP 4</b> : dès 1.1.2013 c'est Promo Valais qui touchera les montants pour la promotion qui était précédemment accordés à la CVA.</p> <p><b>MP 5</b> : il est fait part du problème de non-retour d'information dans les écoles. La question de la motivation de certains étudiants est abordée.</p> <p><b>MP 6</b> : un député se demande pourquoi focaliser sur R3 et pas sur les zones à bâtir qui souvent grignotent les meilleures terres agricoles ? Pour le Chef de Département, la pression sur les terres agricoles est effectivement multiple. En 2011, le service a demandé d'être systématiquement consulté lorsqu'un projet touche une SDA (surface d'assolement). Lorsque des SDA sont prises sans compensation le préavis du Service est systématiquement négatif. Cette démarche a été critiquée mais incite à la réflexion.</p> <p><b>MP 7</b> : Le Canton va-t-il appuyer la réfection individuelle de murs en pierres sèches ? Le Service pense que cela doit se gérer par secteurs. Il ne peut pas entrer en matière sur toutes les demandes individuelles. Pour le Conseiller d'Etat il est évident que le Canton ne peut investir et préserver partout. Il faut le faire là où il y a une visibilité pour l'image du vignoble valaisan. Il ne serait pas cohérent de subventionner des morceaux de murs en pierre sèches disséminés çà et là entre des murs en béton. De plus, en matière de cofinancement par la Confédération, cette dernière n'entre, en principe, pas en matière pour de petits exploitants. Elle se concentre sur un cofinancement global.</p> <p><b>MP 11</b> : les associations valaisannes sont contre le rapatriement de la formation forestière à Viège. Elles craignent pour la qualité de la formation.</p> <p><b>Protection des alpages</b> : dans ce dossier deux départements cantonaux et un office fédéral sont concernés. L'analyse pour déterminer quels sont les alpages qui peuvent ou ne peuvent pas être protégés est en cours. Le Service a toujours demandé qu'avec un chien de protection il y ait un berger.</p>
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne	Oui	

correspond pas à la planification ?		
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Pas de remarques		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

Divers : information sur l'avancement des travaux dans les domaines agricoles

Lors de l'octroi du crédit cadre de 24.5 millions deux principes ont été validés : la création de centres de compétences et une politique d'investissement coordonnée.

Les activités ont donc été réorientées pour créer ces centres de compétences. Cela a touché particulièrement le domaine de Châteauneuf (animaux élevés, reconversion du verger, nouvelle politique d'encépagement, approche qualitative et réflexion sur l'identité du domaine et de ses vins). Les travaux à Viège sont terminés. Concernant le Grand Brûlé les discussions se portent actuellement sur le concours d'architecture. (un crédit d'objet devrait être demandé à la fin de l'année 2013). Le domaine des Barges a été mis en location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au niveau organisationnel, le personnel de Châteauneuf est désormais rattaché aux offices concernés dans l'idée de concentrer les compétences dans les offices.

L'encavage et la vinification seront centralisés au domaine du Grand Brûlé dans un souci d'économie, de rationalité et de qualité.

## **II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)**

-

## **III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**

## Service du développement territorial

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<p><b>Plan d'affectation de zone</b> : fin 2011 sur 141 communes, 114 ont un plan homologué, 12 un accord de principe donné par l'Etat, 12 voient leurs plans traités dans les Services, 2 plans sont en cours d'examen et la dernière commune a procédé à une information publique mais le plan n'est pas encore arrivé à l'Etat.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiel	sur 10 mesures, 5 sont partiellement atteintes et 1 non atteinte
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires</u></p> <p><b>MP 9 coaching aux communes</b> : le Département précise clairement que la responsabilité en matière d'aménagement du territoire est celle des communes qui veulent dans ce domaine conserver leur autonomie. Assurer un coaching ne veut pas dire faire le travail à la place des communes. Ces dernières peuvent contracter des mandats avec un urbaniste comme c'est le cas dans plusieurs d'entre-elles. Le Service précise qu'il est toujours prêt à apporter son aide et que globalement les communes sont satisfaites avec le soutien. (voir IND 6)</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	1 seul sur 6
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	<b>IND 1</b> : l'évolution démographique dans les régions de montagne est calculée sur la base des statistiques fédérales. Il s'agit des personnes domiciliées dans ces régions.
<p><u>Remarques complémentaires</u></p> <p>Le Service n'a pas encore un outil précis informatique de vision du territoire cantonal. Il possède de nombreuses informations qui dépendent cependant des plans de zone qui ne sont pas toujours actualisés.</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires</u></p> <p>Comme la commission ne dispose pas de la comptabilité à trois positions, l'explication financière peut se concentrer sur la rubrique à deux positions</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		

Remarques éventuelles : -		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : -		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

# Service des registres fonciers et de la géomatique

## I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
		<p>Selon le Chef de département le <b>projet RF 2020</b> est désormais sur les rails. Le Chef de Service fait part du manque récurrent de personnel. Les structures fonctionnent et la gestion électronique des documents est en cours. Les RF de Martigny et de Brigue sont pilotes puisque toutes les pièces (y compris les justificatifs) sont scannées. L'objectif final est de scanner toutes les pièces de tous les RF pour une utilisation de toutes les données depuis sa place de travail.</p> <p><b>Intercapi</b> qui est l'outil pour consulter les données dans les RF informatisés est en production. Il fonctionne mais il faut créer la base légale permettant son utilisation étendue au sein de l'administration (intranet). En 2013, le Service espère une utilisation d'intercapi sur internet par les notaires et les géomètres. Il faut préciser que cela ne concerne que les RF informatisés et toutes les communes ne le sont pas encore.</p> <p><b>Mensurations</b> : le Service connaît des difficultés pour les lots de renouvellement pour le reste, la dernière commune a débuté la mensuration. Le Service précise que 50% du territoire cantonal n'est pas mesuré, surtout au-dessus de 2000m. Mais cela ne constitue pas la première priorité du Service.</p> <p>Concernant les renouvellements, le Service précise que les communes n'ont pas individuellement été orientées sur les derniers développements et les coûts. La communication a été faite à l'association des communes. Le groupe de travail est en place mais n'a pas encore siégé. Il devrait présenter une solution pour la fin juin 2012.</p> <p><b>SAU</b> : les données sont transmises au service de l'agriculture. La mensuration se base sur des photos de 2002-2003. Une fois le projet terminé, il faudra effectuer une mise à jour périodique tous les 6-10 ans (sans participation communale). Des cartes évolutives pourront dès lors être produites. Il n'y a par contre, faute de données, pas de possibilité de visualiser l'évolution lors du siècle passé.</p> <p><b>Les actes en suspens</b> qui avaient entraîné la mise en place du moratoire sont désormais quasi à 0.</p>
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	



L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Non	les commentaires doivent être plus précis lorsque la MP n'est pas atteinte.
Remarques complémentaires		
<p><b>MP 5 et 7</b> : le Service va-t-il repousser encore durant de nombreuses années des mesures prioritaires ? Les projets sont en cours en 2012 suite à l'engagement notamment du chef de projet.</p> <p><b>MP 11</b> : l'explication signifie-t-elle que sans personnel supplémentaire la MP ne sera pas réalisée ? Le Service demande 1 ou 2 unités en plus pour préparer la révision de la loi sur les mensurations.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Non	idem MP
<p><u>Remarques complémentaires</u></p> <p><b>IND 1</b> : concernant le manque de ressources humaines cf point 5 ci-dessous.</p> <p><b>IND 2</b> : le problème est souvent lié à un manque de ressources et de compétences dans les communes.</p> <p><b>IND 10</b> : Il faut revoir la formulation de cet indicateur au budget. Il faut aussi évoquer la base de calcul.</p> <p><b>IND 14</b> : les délais sont désormais bons. Le Service annonce que le traitement des réquisitions prend au plus une semaine, même à Sion.</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires</u> :</p> <p><b>33</b> : il s'agit d'une provision sur des débiteurs qui ont activé les tribunaux.</p> <p><b>40</b> : une partie de ces impôts non budgétisés provient de la crainte de l'initiative sur les successions, surtout dans le Haut-Valais. A Brigue : +10 millions soit le double d'une année courante, Martigny : +8 mios, Sion : + 3mios.</p> <p><b>43</b> : la question du mode de calcul des émoluments et des montants encaissés qui dépassent largement les frais de fonctionnement des RF devra être analysée par la COFI.</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<p>Entre 2010 et 2011, le Service a engagé 3 personnes en juin pour le RF et 4 personnes pour le projet RF 2020.</p> <p>Le Service a connu en fin d'année un surcroît de travail lié aux craintes concernant l'initiative populaire sur l'imposition des successions (cf. explication financière de la rubrique 40 ci-dessus)</p>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

**2. Indicateurs**

Revoir la formulation des indicateurs 10 et 11 et indiquer lorsque il y des pourcentages la base de calcul.

**III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**



Grand Conseil  
Commission de la sécurité publique

Grosser Rat  
Kommission für öffentliche Sicherheit

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Rapports de controlling des mandats politiques du compte 2011

**Service administratif et juridique**  
**Police cantonale**  
**Service de la sécurité civile et militaire**  
**Service de la circulation routière et de la navigation**  
**Etablissements pénitentiaires**  
**Office des poursuites et faillites**  
**Service de la population et des migrations**

Date: 20.04.2012

Lieu: Salle de conférence 6, Espace Porte de Conthey, Sion

## Commission SP

Membres	Remplacé par	20.04.12
RICHARD Claude-Alain, président		X
FRABETTI Bernhard, vice-président		X
ROH Sébastien, rapporteur		X
BORGEAT Raymond		X
BÜRCHER Laurent		X
DARBELLAY GHALMI Carole		X
FURRER Egon		X
FURRER Urban (matin)	OESTER-AMMAN Maria (après-midi)	X
PICON-FURRER Margrit		X
REY Bernard	PRALONG Régine (matin) GANZER Stéphane (après-midi)	X
ROTHEN Michel	BORNET Yves	X
SAUTHIER-LUYET Anne-Marie		X
WEGER Hans-Ulrich	STUDER Daniel	X

**COFI :** Jérôme Favez

**COGEST :** Erno Grand

**Service parlementaire :** Benoîte Moulin, Collaboratrice scientifique

**DSSI:** Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe de département  
Damian Mottier, Secrétaire général et responsable du controlling départemental  
Anne-Laure Zufferey Terrettaz, Collaboratrice scientifique et controlling départemental  
Christian Varone, Commandant de la Police cantonale  
Pierre-Martin Moulin, Adjoint au Commandant.  
Jacques de Lavallaz, Chef du service de la population et des migrations  
Nicolas Moren, Chef du Service de la sécurité civile et militaire  
Pierre-Joseph Udry, Chef du service de la circulation et de la navigation  
Georges Seewer, Directeur des Etablissements pénitentiaires  
Myriam Fournier, responsable du controlling des Etablissements pénitentiaires  
Cédric Moix, Délégué aux offices des poursuites et faillites

## Police cantonale

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Partielle ment	<p><b>MP 1 : Renforcement des effectifs en matière de police de proximité</b> Le ratio de 1 policier pour 650 habitants n'est toujours pas atteint (cf. ind. 1)</p> <p><b>MP 6 : Convention régissant l'intervention des forces de police lors de manifestations sportives</b> Il est souligné la bonne collaboration avec les clubs élites valaisans. La révision du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives permettra de mieux responsabiliser les acteurs. Il faudra prendre en compte la particularité valaisanne, où l'on a de petites villes, mais avec des événements avec une incidence régionale, voir cantonale</p> <p><b>MP 7 Centrale d'engagement unique</b> Il s'agit d'une longue discussion qui dure depuis plusieurs années. Un accord a finalement été trouvé avec le Président de la centrale d'engagement du 144 afin de créer une centrale unique sous un seul et même toit, mais avec des unités séparées administrativement. Des études concernant le financement sont en cours.</p>
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<p><b>MP 4 Poursuite du projet Polycom</b> <i>Y a-t-il des problèmes de mise à l'enquête ?</i> Les associations de protection de la nature ont été intégrées depuis le début. Certaines associations ne veulent pas avoir l'antenne trop près des habitations. Mais il n'y a pas grande marge de manœuvre pour la déplacer, car cela en va de la couverture de réseau. La seule opposition est à Vex, où il s'agit d'un nœud central pour le Valais. Le réseau est une absolue nécessité, particulièrement dans le cas d'un tremblement de terre. Il sera opérationnel pour fin 2013. Les autres forces d'intervention seront équipées ensuite.</p> <p><b>MP 10 : Mise en application des nouvelles normes du Code de Procédure Pénale unifié</b> <i>Où en est l'aménagement des salles d'audition ?</i> Les salles d'audition sont performantes dans le Valais central et bientôt aussi à Brig, Viège et St-Maurice. A Brig, des caméras doivent encore être installées. A Viège, le bâtiment est ancien et des aménagements doivent être effectués afin que les salles d'audition répondent aux normes.</p>
Remarques complémentaires		
La loi sur la protection de la population en cas de catastrophes et de situations extraordinaires sera		

présentée au Parlement en septembre 2012		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

## Office des poursuites et faillites

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures	Non	Il y a une forte augmentation des dossiers à gérer. L'effectif ne semble pas suffisant, cela met le personnel

prioritaires correspond-elle à la planification ?		fortement sous pression. Le manque de ressource conduit à des retards sur des projets prioritaires tels que l'introduction d'un système informatique centralisé de gestion des faillites.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<b>MP 1 Gestion informatique des poursuites</b> Les réquisitions de poursuite sous forme informatique évitent les doubles saisies et permettent un gain de temps pour les offices et pour le Service cantonal des contributions.
Remarques complémentaires		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	<b>Ind 1 : Nombre de poursuites</b> Le nombre de dossiers à traiter par collaborateur est très élevé. Certains offices, faute d'effectifs suffisants, ont pris du retard dans le traitement des procédures. Un groupe de travail a été mis sur pied en décembre 2011 et vient de transmettre au Conseil d'Etat son rapport concernant les diverses mesures à mettre en place pour améliorer les conditions de travail.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	L'augmentation du volume des affaires conduit à un accroissement de l'excédent de financement de 1.9 millions de francs.
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires : <i>Est-ce que l'augmentation du nombre de poursuites et faillites va se poursuivre à l'avenir ou bien est-ce que l'année 2011 était exceptionnelle ?</i> Il est vrai que l'augmentation de 11% pour 2011 était exceptionnelle par rapport aux années précédentes. Toutefois, il s'agit d'un trend constant sur ces 20 dernières années. Avec la modification de l'article 64 a de la LAMal, les assurances maladies restent propriétaires des actes de défaut de biens des assurés qui ne paient pas les primes, ce qui les obligent à être plus procédurières à leur encontre. En outre, de plus en plus de réquisitions passent en saisies.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

## 2. Indicateurs

La commission est consciente du problème du manque de personnel dans ce service et elle sera attentive à ce que la problématique se règle le plus vite pour l'établissement du budget 2013.

### III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

#### Service de la circulation routière et de la navigation

##### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<p><b>MP 1 Nouveau centre de contrôle à Saint-Maurice</b> Le Service est très satisfait du nouveau centre qui est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il est moderne, fonctionnel et très apprécié par les clients. Les délais de construction et le budget d'investissement de 35 millions ont été respectés.</p> <p><b>MP 4 Délocalisation du site de Sion</b> Une étude a été réalisée pour connaître les besoins. La construction d'un nouveau centre est la meilleure des solutions car le volume de travail augmente, tant pour la Police cantonale que pour le Service. Il s'agit maintenant de trouver un terrain, dans l'idéal hors des zones résidentielles et proche de l'autoroute.</p>
Remarques complémentaires		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
Remarques complémentaires		
<b>Ind 7 Nombre de permis de conduire délivrés</b>		
C'est principalement la formation des élèves conducteurs et le cours L2 qui coûtent. Le Service se dit attentif à ce que le prix du permis ne devienne pas un problème pour les jeunes.		
<b>Ind 9 Contrôles médicaux</b>		
Pour les professionnels de la route, les contrôles sont effectués dans un centre d'expertise médicale. Pour les particuliers de plus de 70 ans, ces contrôles sont effectués par le médecin de famille ou éventuellement		

par le centre d'expertise si le médecin de famille ne peut pas décider pour diverses raisons.

**Ind 6 Taux d'échec aux examens de conduite pratiques**

Le taux correspond à la moyenne suisse. Il y a des cantons qui sont à plus de 50% d'échecs. Aucun canton n'est en dessous de 25%. Le Service estime que la formation des candidats est adaptée et que les exigences cantonales sont suffisamment élevées.

**Ind 18 Nombre de contrôles techniques effectués**

Trois experts ont réalisé ces contrôles en 2011. Il en faudrait en tout 6 afin d'effectuer l'ensemble des contrôles dans les délais légaux. .

**Ind 23 Nombre de véhicules bénéficiant du bonus écologique**

Le bonus écologique actuel ne sera plus offert à partir de 2013. Des réflexions sont en cours afin d'introduire un nouveau bonus pour l'année 2013.

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
5. Ressources humaines		
Remarques éventuelles		
6. Informations complémentaires		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

## Etablissements pénitentiaires

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Remarques éventuelles		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	<b>MP1 : Evaluation du Service de médecine pénitentiaire</b> Le RSV serait d'accord de prolonger la convention. Un mandat a été confié à MM. Dupuis et Braegger pour fixer les couts forfaitaires et le modus vivendi du nouveau contrat.



		La plupart des mesures sont en stand-by dans l'attente des résultats des travaux des groupes de travail chargés d'évaluer les propositions de l'audit. Le rapport final des huit groupes de travail devrait être disponible en juillet 2012.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	<p><b>Ind 1 : Pourcentage de surveillant titulaires du brevet fédéral d'agent de détention</b></p> <p>La formation a généralement lieu après 2 à 3 ans de travail. La formation postgrade pour le personnel francophone n'a pas eu lieu en raison de l'insuffisance d'inscription (3 personnes).</p> <p><b>Ind 9 et 10 : Formation professionnelle en milieu carcéral</b></p> <p>Peu de détenus vont suivre une formation professionnelle en raison de leurs troubles et leur niveau scolaire. Le Service vise plus largement à combler les lacunes scolaires.</p>
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
En ce qui concerne les prisons, actuellement le personnel a été engagé, mais il faut le former. Parfois il faut faire recours à des sociétés de surveillance pour combler un manque d'effectif. Il n'y a pas de marge d'adaptation en cas de maladie en raison de l'effectif limité.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

## Service de la population et des migrations

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Partielle ment	<b>MP 1 : Poursuite de la diminution du retard dans le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire</b> La forte augmentation du nombre de demande de naturalisation provient des modifications législatives en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 qui ont supprimé la procédure d'agrégation par une bourgeoisie comme étape préalable à une naturalisation. Dans la nouvelle procédure, seuls des émoluments couvrant les frais administratifs sont perçus auprès des candidats, ce qui rend ainsi la naturalisation beaucoup plus abordable que par le passé.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Part.	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>Ind 6 : Nombre d'autorisation de séjour</b>		
La population étrangère se monte à 66'000 personnes de 154 nationalités différentes dont plus de 12'000 sont nés en Suisse. Les portugais représentent 20% de cette population. Ce haut niveau d'étranger est aussi le signe d'une certaine attractivité de notre canton avec une économie saine et florissante.		
<b>Ind. 7 : Nombre de projets d'intégration subventionnés réalisés</b>		
Qu'y a-t-il comme exemple de projet en Valais ayant droit aux subventions de la Confédération et du canton ?		
Il y a par exemple la Maison du Monde à Monthey. Il y a tous les cours de langue organisés par les communes, par les cercles interculturels. Il y a aussi des cours d'intégration dispensés par l'OSEO.		
<b>Ind. 8 : Nombre de décision de détention</b>		
Le centre de détention de Crêtelongue affiche un taux d'occupation élevé. En 2011, il y a eu 600 départs volontaires.		
Concernant les renvois forcés effectués par le canton du Valais, il y en a eu sept de level 2 et un renvoi de level 4 en 2010. En 2011, il y a eu cinq renvois de level 2 et trois renvois de level 4. <u>Level 2</u> : Il s'agit d'une personne qui est renvoyée sur un vol de ligne et accompagnée par 2 policiers. <u>Level 4</u> : Il s'agit d'une personne qui est renvoyée sur un vol spécial accompagnée par des policiers. Un vol spécial coûte environs 10'000.- par personne renvoyée, pris en charge par la Confédération.		

Pour les situations LMC :		
Nombre de jours de détention en moyenne en 2010 : 25 (24,66)		
Nombre de jours de détention en moyenne en 2011 : 21 (20,84)		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques .		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

## Service de la sécurité civile et militaire

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Part	<p><b>MP 1 : Mise en application du concept d'organisation des sapeurs-pompiers</b></p> <p><i>Quelles sont les causes de frein et dans quel délai le concept se sera réalisé ?</i></p> <p>Il y a un frein au niveau de la volonté des autorités locales. Certaines communes ont attendu le dernier moment pour s'y mettre. Les chiffres sont ceux du 31 décembre. À ce jour, toutes les communes du Bas-Valais respectent le concept. Dans le Valais Central, les 6 communes du Haut-plateau doivent valider leur projet, Ardon vient de signer la convention avec Vétroz. Le Service est encore en tractation avec les communes d'Ayent, d'Arbaz et de Grimisuat. Il ne reste au final que la commune des Agettes. Dans le Haut-Valais, il reste 27</p>

		communes ne remplissant pas le concept. <b>MP 3 : centrale cantonale d'achat de matériel pour les sapeurs-pompiers</b> Le Service avait prévu de confier cette mission à un chef instructeur professionnel. Le processus de recrutement a pris du temps et le nouvel instructeur n'a pu entrer en fonction qu'en septembre 2011 seulement. La mesure est reportée d'une année. Il n'y a pas de blocage particulier.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires : Dossier « Aéroport militaire » : C'est l'armée au final qui décide si les vols militaires demeurent dans à l'aéroport de Sion. La réponse définitive arrivera bientôt.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Partielle ment	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires <b>50</b> : La mise en place de la maison du feu, qui est un outil de travail et d'instruction pour les pompiers était prévue en 2011. Il y a eu un recours suite à l'adjudication. Le Tribunal cantonal administratif a dû traiter l'affaire et a finalement donné raison au Département. Toutes les activités en aval avaient été faites correctement et l'entreprise a été déboutée. Les investissements prévus en 2011 seront reportés en 2012.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

## Service administratif et juridique du DSSI

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	<b>Ind 2 : Nombre de rapport d'évaluation</b> Le délai de trois mois est trop court pour rédiger un rapport
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	<b>31</b> : Un tuteur nommé par la chambre pupillaire d'une commune du Valais central a été condamné par le juge pénal pour abus de confiance, gestion déloyale et prélèvements indus effectués sur les avoirs de son pupille. Le tuteur indélicat n'est pas en mesure de rembourser le pupille. Selon l'article 427 du code civil suisse, le canton répond du dommage qui n'est pas réparé par le tuteur.  <b>43</b> : augmentation des jours-amendes.
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Partielle ment	
Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : Il s'agit d'un état des lieux au 31-12-2011. la place a été vacante pendant 5 mois en tout, le temps de repourvoir le poste.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

**II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)**

**III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**

Le Président  
Claude-Alain Richard

Le rapporteur  
Sébastien Roh



Grand Conseil  
Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Grosser Rat  
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Rapports de controlling des mandats politiques du compte 2011

Service de la consommation et affaires vétérinaires  
Service de la santé publique  
Service de la protection des travailleurs et des relations du travail  
Service de l'action sociale

Date: 19.04.2012

Lieu: Salle de conférence du Grand Conseil, Sion

### Commission SAI

Membres	Remplacé par	Présent
CACHAT Didier (Président)		X
JENELTEN-BIOLLAZ Véronique (vice-présidente)		X
SCHMID Danielle (rapporteuse)		X
CARRON Camille		X
FOURNIER Didier	DELEZE Julien	X
KALBERMATTEN Beatrice		X
MONNEY Gilbert		X
PERROUD Bruno		X
REY Jérémie	CORDONIER Gratien	X
ROCH Jean-Didier		X
SCHWESTERMANN Hans		X
VERNAY André	BALLAY Jasmine	X
VOIDE Nicolas	BEYTRISON Anne-Marie	X

**Service parlementaire** : Benoîte Moulin, Collaboratrice scientifique

**Représentants de la COGEST** : Pascal Bridy (matin), Erno Grand (après-midi)

**Représentants de la COFI** : Manfred Schmid (matin), Georges Emery (matin), Markus Truffer (après-midi)

**Département des finances des institutions et de la santé** : Maurice Tornay, Conseiller d'Etat ; Philomène Meilland, Responsable du controlling; **Service de la santé publique** : Georges Dupuis, Chef de Service; Victor Fournier, Chef de section; **Service de la consommation et affaires vétérinaires** : Elmar Pfammatter, Chimiste cantonal, Chef de Service ; Jérôme Barras, Vétérinaire cantonal;

**Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration** : Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'État, chef du DSSI ; Anne-Laure Zufferey, Collaboratrice scientifique et controlling départemental ; **Service de l'action sociale** : Simon Darioli, Chef de Service; Pascal Dubuis, Responsable financier ; **Service de la protection des travailleurs et des relations du travail**: Nicolas Bolli, Chef de Service

## Service de la consommation et affaire vétérinaire

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Partielle ment	<p><b>MP 3 : Autocontrôle dans les boucheries</b> L'homologation des bonnes pratiques a duré plus longtemps que prévu, donc il n'a pas été possible de faire faire tous les contrôles assez rapidement. Cette mesure est prévue à nouveau pour 2012.</p> <p><b>MP 7 : Loi d'application dans le domaine des toxiques</b> La préparation de la loi et du message est en cours et le tout sera présenté au Grand Conseil en 2013. Il s'agit d'une loi d'application de la loi fédérale. Six services de l'administration sont concernés par cette loi.</p>
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui, partielle ment	
Remarques complémentaires : Il semble qu'un manque de personnel soit à l'origine de la non-réalisation de certaines mesures. La commission déplore cette situation récurrente. Le Service souligne le fait que l'obligation de contrôle et les directives viennent de Berne. Une part des contrôles est planifiée et pour le reste, il s'agit des contrôles liés à des plaintes concernant les conditions de détention des animaux et les cas d'agression. Ces tâches prennent désormais le pas sur les contrôles de routine et c'est la raison pour laquelle le Service a de la peine à remplir les mandats. Il n'est pas possible de confier ces tâches à des entreprises privées. Le contrôle de la détention des animaux et la gestion des cas d'agression doivent être confiés à des professionnels indépendants, compétents et disponibles. De plus, le soutien de l'équipe est nécessaire lorsqu'il s'agit de faire face quotidiennement à des conflits avec les détenteurs d'animaux. Plus généralement, le statut de l'animal a changé et les exigences sont de plus en plus hautes. La protection des animaux aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était dans les années 70. Il y a 15 ans, il n'y avait pas de réglementations sur les chiens. Il faut désormais du personnel pour contrôler les applications de toutes ces lois nouvelles. Quelques 15'000 chiens sont contrôlés par 0.6 EPT. Avec si peu de ressources, il n'est plus possible de faire la prévention et les chiens ne sont contrôlés que lorsque survient une agression. De même, le niveau de la sécurité alimentaire augmente en vertu des réglementations européennes. Le Service parvient tout de même à s'occuper des cas les plus dangereux et les plus graves.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	<p><b>Ind 1 : Nombre d'inspections d'entreprises de l'inspecteurat des denrées alimentaires</b> Les 7% représentent des cas graves.</p> <p><b>Ind 4 : Part des entreprises contrôlées</b> Malgré l'engagement de 6 nouveaux contrôleurs, le service n'est pas en mesure d'effectuer tous les contrôles.</p> <p><b>Ind 7 : Monitoring des épizooties</b> Ce chiffre varie chaque année, en fonction du statut épizootique suisse et il n'est pas connu à l'avance.</p> <p><b>Ind 10 : Cas d'agressions par des chiens investigués.</b> Tous les cas sont traités mais le service regrette de ne</p>



		pas pouvoir mieux suivre les dossiers en raison du manque de personnel.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>Ind 2 : Nombre d'analyses microbiologiques et chimiques :</b> il est important de souligner la bonne collaboration avec les autres cantons dans ce domaine. Les effectifs sont suffisants.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	<b>31 :</b> les campagnes contre les épizooties sont très coûteuses. Les prévisions budgétaires sont faites de manière assez large car les épizooties sont imprévisibles. <b>43 :</b> Un contrôleur a été malade pendant toute l'année 2011 et une autre était en congé maternité. Il manque donc les revenus des communes pour les contrôles prévus mais non effectués.
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles :		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

-

### 2. Indicateurs

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

La commission déplore le manque chronique de personnel pour effectuer les contrôles.

## Service de la santé publique

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<p>Remarques :</p> <p><i>La commission souhaite connaître la réalisation de l'objectif politique 2.3 concernant les collaborations interdépartementales permettant d'assurer une formation adaptée aux besoins en personnel soignant :</i></p> <p>Des contacts réguliers ont eu lieu avec le DECS, avec les responsables des milieux infirmiers, en CMS et en EMS et dans les structures de liaison. Au niveau fédéral, la conception romande de la formation des infirmières s'oppose à la vision alémanique. La Suisse romande est opposée à la création d'une filière ES vu qu'il y a déjà une formation HES. Outre-Sarine, il y a une grosse pression pour la reconnaissance d'une filière ES. Une solution esquissée serait de développer une formation professionnelle plus pointue, une sorte de brevet ou de maîtrise. Plus généralement, le Service s'efforce de faire en sorte que la pénurie soit la plus faible possible. La seule solution actuellement est d'avoir recours aux travailleurs étrangers mais à long terme, le problème ne s'en trouve pas réglé pour autant. Le besoin en personnel (infirmier, aide-soignant, etc.) se situe entre 0.6 et 1 EPT par lit en EMS. Dans les conditions actuelles de subventionnement, on ne peut pas imposer cette norme aux EMS.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Partielle ment	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>MP 4 : Analyse des conclusions de l'audit</b>  <i>Est-ce que certains groupes ont terminé leur travail ?</i></p> <p>Vers le début du mois septembre 2011 et à la suite de l'audit, cinq thématiques de mission ont été confiées au RSV à travers des groupes de travail. Cinq semaines plus tard a eu lieu la démission de l'ensemble du Conseil d'administration. Le suivi des groupes a été confié au nouveau CA. Concernant la planification législative, une commission extraparlamentaire a été nommée. Au sujet de l'observatoire valaisan de la santé, les discussions se poursuivent avec le souhait que la production de statistiques reste dans le giron du département. La liste hospitalière fait l'objet d'un recours et le département ne souhaite pas commenter une affaire en cours. D'un point de vue plus global, le Service a mené une démarche de dialogue avec les prestataires qui ne font pas partie de l'Hôpital du Valais. Il y a une volonté de discuter des aspects de planification hospitalière et de la répartition des disciplines avec tous les partenaires afin de trouver des collaborations possibles. En effet, la planification peut être perturbée par des décisions extérieures à la planification LAMal, par exemple si des cliniques privées viennent s'installer en Valais et fournissent les mêmes types de prestations. L'offre ne correspondra plus aux standards LAMal d'économicité, c'est pourquoi ce dialogue avec l'ensemble des prestataires a été entrepris. Les acteurs privés représentent environ 6 % de l'activité. Pour les maladies chroniques, c'est la charge du RSV à 100%</p> <p><i>Qu'en est-il du nombre de déclarations de plaintes et de la Commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins devant les examiner ?</i></p> <p>Il y a environ trois cas par mois qui arrivent directement au service de la santé. Les plaintes qui sont adressées directement aux professionnels concernés (RSV par ex.) sont alors réglées directement par l'institution. Si cela n'est pas satisfaisant, il existe diverses voies juridiques. La commission est, quant à elle, toujours en stand-by.</p> <p><b>MP 10 : Révision de la loi sur les soins de longue durée</b>  A la suite du dépôt d'un référendum contre la loi sur les soins de longue durée, les anciens textes sont toujours en vigueur avec des conséquences financières non négligeables sur le compte 2012. Dans le cadre de la RPT II, la loi sur les soins de longue durée et la loi sur les harmonisations du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle étaient liées en ce qui concerne la répartition du financement (70% canton, 30% communes). Une procédure de référendum spécifique pour ces deux lois</p>		

était prévue. Malgré les mises en garde du Conseil d'Etat qui a informé les initiants sur la recevabilité limitée du référendum, 3600 signatures ont été récoltées sur la base d'un combat contre une seule des deux lois. Sous l'angle financier, environ 23 millions de francs sont perdus par le canton avec le report de l'entrée en vigueur de la loi sur les soins de longue durée. Les quelques 15 millions qui pouvaient être récupérés grâce à la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux ne peuvent l'être actuellement, cette loi n'étant pas entrée en vigueur. Il y a donc une dépense non budgétisée de l'ordre d'environ 23 millions pour l'année 2012. La Chancellerie est actuellement en charge d'examiner la validité du référendum.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui, partiellement	<b>Ind 15-17</b> Les EMS publient leurs chiffres pour le 30 avril, c'est pourquoi ils ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce document. <b>Ind. 4 : Autorisations de pratique délivrées</b> Un programme d'assistantat dans les hôpitaux est en cours, il s'agit d'une aide pour le cursus de formation et dont les effets ne se feront sentir que dans 5 ans.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Partiellement	<b>Ind 10 : Nombre d'EPT au RSV</b> Les chiffres définitifs seront fournis par le RSV pour le 30 avril pour les statistiques fédérales. Techniquement il est possible d'obtenir ces chiffres plus tôt. Le calcul des statistiques fédérales étant déjà très complexe, le Service estime qu'il s'agirait d'un gaspillage de temps que de donner ce chiffre en janvier puis en avril.

Remarques complémentaires :

**Ind 8 : Nombre de journées-malades de soins gériatriques**

Il s'agit d'une tendance observée depuis une douzaine d'années. On constate une diminution du nombre d'hospitalisations en soins gériatriques et une augmentation du nombre de lits en EMS. Les transferts plus rapides en EMS ou le retour au domicile sont aujourd'hui privilégiés.

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui, partiellement	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Non	<b>38 : Peut-on avoir des précisions sur attributions aux financements spéciaux ?</b> Si les moyens prévus dans le budget d'investissement pour une acquisition ou la réalisation d'un projet défini dans les mandats de prestations ne sont pas totalement utilisés à la fin d'un exercice comptable, ceux-ci peuvent être affectés à un compte de financement spécial dans le but d'un <u>préfinancement des dépenses</u> . Le prélèvement sur le compte du financement spécial intervient lorsque l'acquisition ou le projet est mis en œuvre ou supprimé des mandats de prestations. Les comptes de financements spéciaux sont dans tous les cas limités à la période de compensation de trois ans par projet, (Art. 22, al. 3 LGCAF).

Remarques complémentaires :

**48** : Le projet d'informatisation des EMS et des CMS avance à grands pas. L'étape suivante sera d'aller vers la notion du dossier patient. Les EMS veulent toutefois terminer le volet administratif avec de passer au volet patient. Les subventions pour les investissements initiaux se sont élevées à 20 millions sur 12 ans. Le timbre santé est prélevé sur des actes administratifs (Registre foncier, Service auto) afin de financer la promotion de la santé.

Détail de l'augmentation des charges de fonctionnement depuis 2009 :

- 20 millions pour les soins de longue durée,
- 13 millions subventions caisses maladies,
- 15 millions pour le RSV,
- 1 million pour l'OCVS,
- 2 millions pour les CMS.

Total : 51 millions

<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : Qu'en est-il du poste de médecin cantonal à repourvoir ? Le Service n'a pas encore trouvé de successeur.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques :		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Indicateurs : La commission relève en particulier que le nombre d'EPT du RSV ainsi que les chiffres en provenance des CMS ne sont toujours pas connus dans les délais.

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

### La Castalie

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		

<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	-
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui, partielle ment	
Remarques complémentaires :		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles :		
<i>Actuellement et pour deux ans encore, l'Etat gère l'administration des ressources humaines de la Castalie. Qu'est-il prévu dans le futur et que feront les personnes qui s'occupaient de la gestion des ressources humaines de la Castalie ?</i>		
Une personne a été engagée pour faire la transition avec l'appui du Service des ressources humaines. Il n'est pas prévu que l'appui de SRH se poursuive pendant toute la période. La transition s'est bien passée. La problématique de trouver suffisamment de personnel formé demeure.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques :		

## II. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

### Service de protection des travailleurs et des relations du travail :

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?		
Remarques complémentaires :		

<b>Ind 6 : Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations seco</b>		
Sur les 445 entreprises contrôlées, il y avait 179 indépendants. Sur une période de 5 ans, 1300 entreprises de l'UE ont été interdites en Suisse dont une vingtaine en Valais suite aux contrôles effectués en 2011.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	<b>31:</b> Explications : Ces 40'000.- sont à disposition pour attribuer à des experts des mandats afin d'analyser les risques lors de la création d'une installation nouvelle. Ces montants sont ensuite refacturés aux entreprises concernées.
Remarques complémentaires :		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<u>Remarques éventuelles</u> : <i>Est-ce que le transfert du poste au SCI est temporaire ?</i>		
Non, le service de l'informatique termine la mise en place du système intégré. La collaboration avec le SCI a été excellente.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
<u>Remarques</u> :		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Pas de remarques

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

### Service de l'action sociale

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<u>Remarques éventuelles</u> :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui, partielle ment	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui, partielle ment	<b>MP 1 : Révision des mesures d'insertion sociale pour les clients de l'aide sociale</b> L'année 2012 est une année de mise en œuvre des nouvelles dispositions. Le règlement d'exécution est en vigueur. Les critères d'exemption de la procédure d'évaluation de l'aptitude au travail sont restrictifs. N'y

		<p>sont pas soumis, les personnes exerçant une activité professionnelle régulière à 80 pour cent au moins, les jeunes et jeunes adultes en formation scolaire ou professionnelle, les personnes dont l'inaptitude au travail est attestée à plus de 50 pour cent par un certificat médical récent, les personnes ayant seules la garde d'un enfant de moins de trois ans, les personnes âgées de plus de 65 ans. Sur les trois premiers mois de l'année 2012, près de 73% des demandeurs ont été automatiquement exemptés, la plus grande partie en raison du certificat médical. Il serait peut-être utile d'introduire la notion de médecin conseil.</p> <p><b>MP 5 : Evaluation des résultats obtenus concernant le maintien à domicile des personnes en situation de handicap.</b></p> <p>Le financement du budget d'assistance dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> révision de l'AI conduit à une réduction de moitié de l'allocation pour impotents soit un montant de 1'500'000.-. Les transferts de charges sur le canton doivent encore être analysés. Les résultats des mesures, telles que le coaching à domicile des proches et autres, seront connus dans le futur.</p> <p><b>MP 7 : Introduction de mandats de prestations pluriannuels avec les institutions pour personnes handicapées adultes</b></p> <p>A partir du moment où le budget est déterminé annuellement, il n'est pas possible d'avoir des mandats sur plusieurs années.</p>
--	--	---

Remarques complémentaires :

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui, partiellement	<p><b>IND 5 : Nombre de places d'hébergement à réaliser</b> Une enquête a été réalisée pour connaître les besoins des institutions. La réalisation de nouvelles places est absolument indispensable mais dépendra des budgets accordés aux institutions pour 2013.</p> <p><b>IND 14 : Nombre d'admis provisoires</b> <i>S'agit-il des nouveaux dossiers ?</i> Il s'agit des permis F. Après 7 ans, la Confédération ne finance plus les frais de ces personnes. Les permis F+7, passent donc à la charge du canton au-delà de cette limite. Comment expliquer alors à un requérant, qui touchait 500 fr./mois, qu'il puisse obtenir de l'aide sociale 1070 fr./mois, tout en voulant le convaincre de débiter une activité professionnelle? C'est pour ça, que pour ces derniers F+7, on garde les normes asile pour trois ans supplémentaires. Les permis F+7 représentent 450 personnes sur les 854.</p> <p><b>IND 15 : Rapport charges indirectes/nombre de requérants et admis provisoires</b> Il s'agit de l'état de la situation sans tenir compte de la vitesse de rotation. Nous avons le double de demandes en 2011 par rapport à 2010. Au total, 800 personnes sont arrivées. Elles ont été placées dans un centre de premier accueil à Viège (70) et St-Gingolph (jusqu'à 70). Ensuite, dans le centre de 2<sup>ème</sup> accueil, on a une</p>

		augmentation du nombre de nouvelles arrivées et du nombre de renvois. Le tournus est très important, il provoque une surcharge de travail administratif et demande plus de ressources.
Remarques complémentaires :		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles :		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques :		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

Le président

La rapporteure

Didier Cachat

Danielle Schmid





Grand Conseil  
Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports

Grosser Rat  
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## Rapports de controlling des mandats politiques du compte 2011

**Service administratif, juridique et du sport**  
**Service cantonal de la jeunesse**  
**Service de la formation tertiaire**  
**Service de l'enseignement**  
**Service de la formation professionnelle**  
**Service de la culture**  
**Service de l'informatique**

La Commission EFCS s'est réunie vendredi 20 avril 2012 de 8h00 à 15h00 à la salle de la Porte de Conthey 5, Sion

### Commission EFCS

Membres	Remplacé par	20.04.2012
KUONEN Urs, Président, CVPO		X
RAUSIS Joachim, Vice-président, PDCB		X
BOURGEOIS Gaël, Rapporteur, ADG		X
ALLENBACH Alexander, CSPO		X
DELITROZ Pierre-Alain, PDCC		X
FOURNIER Yves, PLR		X
GAUCHAT Marc-Henri, PLR	MARQUIS Gervaise	X
KREUZER Michael, SVPO/FW		X
MOOSER THELER Helena, ADG	TRUFFER Gilbert	X
PENON Jean-Pierre, PLR		X
REY Jérémie, PDCC		X
WALKER SALZMANN Graziella	BUMANN Konstantin	X
Z'GRAGGEN Sonia, ADG		X

**COFI** : PHILIPPOZ Freddy

**COGEST** : LEGER Laurent

**Service parlementaire** : SIERRO Nicolas, collaborateur scientifique

### DECS :

ROCH Claude, Conseiller d'Etat, Chef de Département  
BONVIN François, Responsable du controlling du DECS  
DUC Arsène, Chef du SAJS  
NANCHEN Christian, Chef du SCJ  
LOVEY Jean-François, Chef du SE  
MABILLARD Pascal, SE  
BUMANN Stefan, Chef du SFT  
CRETTON Yves, collaborateur scientifique SFT  
POTTIER Claude, Chef du SFOP  
REY Alexandre, Adjoint SFOP  
CORDONIER Jacques, Chef du SC

## Informations générales sur le compte 2011 du département.

Le budget 2011 a été bien tenu. Le Département a initié une augmentation de 3 millions de la provision sur les investissements car les subventions aux communes pourraient poser problèmes dans les années à venir. Ce montant a été pris, selon décision du Conseil d'Etat, sur un reliquat dans un autre département. Le Département anticipe le subventionnement de gros dossiers à l'avenir en matière de bâtiments scolaires pour un montant estimé à environ 40 millions dans les années 2015-2018. Cette provision supplémentaire, qui sera probablement également effectuée en 2012, devrait permettre d'éviter des demandes de crédits supplémentaires. Pour information, le Canton verse les subventions au plus tard dans les quatre ans qui suivent les travaux.

Concernant le personnel, des difficultés de lecture peuvent apparaître du fait que l'année scolaire et les engagements s'étendent de septembre à août alors que l'année comptable court de janvier à décembre. Le Chef de Département estime que des efforts considérables ont été fait sur la rubrique 31, plus pourrait entraîner des blocages notamment en matière de soutien à l'informatique scolaire.

## Service administratif, juridique et du sport

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<p><b>OP 2 concernant les échanges linguistiques</b> : la volonté du Département est de favoriser et d'augmenter ces échanges. La formulation du sous-objectif sera revue dans le cadre du budget 2013. En matière de moyens, le Département pense que des moyens importants ont été consentis notamment dans la formation des enseignants.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires</u> :</p> <p><b>OP 1 MP 2 indicateurs de qualité</b>: l'amélioration est attendue pour les prochains exercices</p> <p><b>OP 2 MP 3 J+S Kids</b>: l'office fédéral est conscient des problèmes liés à ce concept qui sera revu</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
<p><u>Remarques complémentaires</u> :</p> <p><b>OP 1</b></p> <p><b>IND 1 montants versé par boursier</b>: seul le semestre hiver 2011 a comptabilisé compte tenu du changement législatif. L'année prochaine l'indicateur sera sensiblement supérieur (idem pour l'IND 2).</p> <p><b>IND 3</b> augmentation des ayants droit avec la nouvelle loi</p> <p><b>IND 5</b> montant brut des bourses : la diminution de fr. 150'000.- résulte des efforts demandés par le Parlement (diminution de la rubrique 36).</p>		

<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	33-36-42-46-62
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<p><b>33</b> : prêts irrécouvrables. L'état abandonne les prêts lorsque une personne décède ou est à 100% à l'AI. Il y a parfois des cas de personne qui quittent le pays ou le canton. Mais une procédure de recouvrement est toujours ouverte.</p> <p><b>36</b> : la nouvelle loi sur les allocations de formation entraîne une augmentation des bourses. Cette augmentation est compensée par une diminution sur la 52 où sont comptabilisés les prêts (cf. IND1 et IND 4). Il y a aussi une augmentation des subventions accordées par le fonds du sport (subventions aux communes et aux associations). Pour information, le fonds du sport se clôt à 0.</p> <p><b>52</b> : avec la nouvelle loi, tous les prêts ont été pris (effet positif de la loi). Actuellement 60 mio de prêts n'ont pas été recouverts. Cela coûte actuellement à l'Etat un montant net de 1 mio par année.</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Un transfert de 2 comptables provenant du SFOP. L'objectif est de créer une unité dans le traitement comptable des affaires du département.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : -		

**Divers :**

Le refus de l'accord intercantonal sur les bourses et prêts n'entraînera pas de grandes conséquences car la loi cantonale reprend en grande partie les dispositions l'accord.

Palladium et Loèche-les-Bains: selon la convention le contrat se termine fin 2011 et le dernier paiement se fera en fonction du contrôle de l'inspection des finances en 2012. Le Conseil d'Etat a admis le principe que l'Etat prenne en charge la part cantonale des crédits LIM (3,9 part cantonale, 1,6 Confédération) et ne verse plus rien dans le futur. La faillite des centres serait la plus mauvaise situation et les crédits LIM seraient de toute façon perdus. Champéry essaie de trouver des alternatives (curling, hockey) et une solution avec Implenia concernant un montant dû de près de 1 mio semble avoir été trouvée. A Loèche-les-Bains les négociations sont en cours.

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Revoir le sous-objectif 2 sur le bilinguisme

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

## Service de la formation tertiaire

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<p><u>Remarques éventuelles :</u></p> <p>Le Grand Conseil a accepté le concordat HES-SO, les lois cantonales devront être refaites. Le controlling changera en lien avec la nouvelle structure probablement pour le budget 2014.</p> <p>Le Valais est le 1<sup>er</sup> canton qui a accepté cet accord cela permet de travailler dès à présent sur la loi cantonale. En 2011 la nouvelle organisation de la HES Valais a été mise en place avec la définition de la nouvelle stratégie. En matière de recherche et développement l'école est active et dynamique et initie de nombreux projets. La défense du taux de change CHF/Euro à 1,2 a été positive pour l'école qui a plusieurs mandats en Euros.</p> <p>Le nombre d'étudiants a augmenté de près de 350 en 2011. L'attractivité de la HES Valais réjouit le département qui estime que ce nombre va encore augmenter dans les années à venir.</p> <p>Corolaire de l'augmentation des étudiants et du développement de la HES Valais : le manque de place. Des containers servent de salles de classes et de locaux de travail.</p> <p>ss-obj 4 : <i>renforcer la formation et la recherche universitaire en Valais</i> l'implantation des chaires de l'EPFL est un projet gagant/gagnant. Les domaines de l'énergie et des biotechnologies sont des domaines porteurs et d'avenir, il ne s'agit pas de prendre des domaines moins intéressants pour l'EPFL.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>MP 5 concept de qualité à la HEP-VS :</b> le rapport de qualité indique que la qualité et les compétences des enseignants est bonne à très bonne. Le bémol concerne le fait que tous les enseignants ne sont pas des doctorants mais la vision du Département n'est pas de pousser dans ce domaine. Concernant les diplômés, un questionnaire a été envoyé aux centres scolaires, auprès des collègues et des directions. Les résultats sont également positifs. <b>Le rapport sera transmis à la commission.</b></p> <p><b>MP 6 bilan HEP-VS : le bilan sera remis à la commission</b></p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
<p><u>Remarques complémentaires</u></p> <p><b>IND 1 :</b> dès le prochain compte, le nombre d'étudiants par secteur sera publié. <b>Le détail par secteur pour 2011 sera transmis à la commission.</b></p> <p><b>IND 9 :</b> l'information sera donnée à la commission sur la dénomination des titres (Master-diplôme)</p> <p>Qui concernant la pénurie des infirmières : objectifs de doubler la classe de 1<sup>ere</sup> année de Châteauneuf. Travaille dans les écoles. Roch a demandé à Pottier de travailler sur la possibilité sur des brevets. Différence avec la CH allemande, la suisse romande ne veut pas d'ES mais ouverture d'une brèche à St-Imier.</p>		

<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires : L'augmentation des recettes a permis d'équilibrer le compte. La budgétisation est difficile car les recettes dépendent fortement du nombre d'étudiants et des mandats qui peuvent être trouvés. Les flux financiers de la HES-SO devraient être plus simples avec le nouveau concordat intercantonal.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : -		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

## Service cantonal de la jeunesse

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires : <b>MP 1 contrats de prestation avec les institutions</b> : la mise en place d'un système de financement par forfaits sera mis en place avec les contrats de prestations. Les discussions sont en cours. Quels sont les liens entre Pramont et le service de la jeunesse ? Pramont est indépendant du DECS. C'est un établissement avant tout carcéral avec des mesures éducatives. <b>MP 5 discussions relatives à l'adaptation des salaires dans le domaine de la petite enfance: les chiffres des montants versés par le Canton seront transmis.</b> Il est à nouveau répété que les communes		

reçoivent du canton une fourchette indicative en matière de salaire. Le personnel est communal. Le Département ne veut pas faire d'ingérence dans les affaires communales. La démarche doit être initiée par les communes. Le Département précise également qu'il n'y a actuellement pas de pénurie de personnel formé dans le domaine, malgré des salaires relativement bas.

**MP 6 journée avec les jeunes:** le Service s'assurera que les réponses ont bien été transmises aux jeunes.

**MP 10 logopédie psychomotricité :** le Service partage son soucis car la tendance se confirme. Près de 280 enfants sont en attente d'une prise en charge (2700 enfants sont suivis dont 1700 par le CDTEA). Les réponses du Service (prise en charge collective, séances plus courtes) ne suffisent pas. De manière générale, les logopédistes privés se déplacent très peu dans les centres scolaires et c'est donc parents et enfants qui doivent se déplacer durant les heures scolaires. Le Service voit plusieurs logopédistes quitter le secteur public pour se mettre à leur compte étant donné les conditions plus favorables (rémunération, peu de déplacements...)

**MP 13 : contrat de prestation avec le RSV (pédopsychiatrie) :** sur le terrain les professionnels collaborent mais il faut formaliser les tâches et finaliser le contrat en 2012.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
Remarques complémentaires		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<p><b>36 :</b> les placements hors cantons expliquent une grande partie de cet écart. Dans le Haut-Valais une seule institution Anderledy ne peut accueillir toutes les situations. L'ouverture de Mattini à Brigue aurait permis de palier à cette situation mais le projet a pris du retard suite à des oppositions des voisins. L'ouverture de Mattini devrait cependant se concrétiser dans deux trois ans. Des enfants francophones sont également placés dans des secteurs fermés hors canton. Les placements résultent souvent de décisions du tribunal des mineurs sur lesquelles le Service de la jeunesse n'a pas de prise. Le coût moyen d'une prise en charge hors canton est de fr. 500 à 600.- par jour et par jeune et peut grimper jusqu'à fr. 800.-.</p> <p>Concernant la possibilité de placer des jeunes haut-valaisiens dans des institutions francophones, le Service indique que les problèmes de langue sont particulièrement importants et viennent s'ajouter aux situations difficiles. Il est toutefois prêt à initier de nouveaux essais.</p>		
5. Ressources humaines		
Remarques éventuelles : -		
6. Informations complémentaires		
Remarques : -		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

### III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

#### Service de la formation professionnelle

##### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<u>Remarques éventuelles</u>		
<p><b>ss-obj 4 : sport pour les apprentis</b> : le concept et la répartition des heures de sport n'est pas encore définitif. Des solutions sont en test à Martigny et dans le Haut-Valais. A Martigny les apprentis ont deux heures de sport chaque deux semaines, dans le Haut, un modèle avec plus d'heures de sport les premières années et moins par la suite est testé. L'introduction du sport se fera de toute manière de façon progressive. A l'avenir, les journées de cours devraient être composées de 9 périodes de 45 minutes. Concernant l'achat du terrain pour les salles de sport à Sion, les négociations sont toujours en cours mais un accord est proche.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	4 mesures sur 13 sont partiellement atteintes
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
<p><b>MP 5 organisation des offices d'orientation</b> : le rapport est remis à la commission. L'ordonnance demandera que les tâches administratives soient faites hors des heures scolaires. La question de la répartition annuelle du temps de travail des orienteurs est discutée. L'annualisation du temps de travail des employés d'état permet la modulation des heures en fonction des périodes de travail (pics et creux).</p> <p><b>MP 10 reconnaissance des filières ES</b> : les reconnaissances sont en cours et devraient être définitives en 2014. Les étudiants auront une reconnaissance a posteriori du titre (qui remontera jusqu'à la volée de 2008). Le Département estime que la reconnaissance n'entraînera pas une attractivité supérieure du domaine de la petite enfance pour les garçons.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires</u>		
<p>Les indicateurs 1 et 7 posent problèmes dans leur définition. Ils seront revus pour le budget 2013. Trouver un indicateur de qualité concernant les entreprises formatrice pour le budget 2013</p> <p><b>IND 8</b> : l'ordonnance sur l'orientation sera soumise en juin au Conseil d'Etat pour une mise en vigueur lors de la rentrée 2012-2013.</p> <p><b>IND 13</b> : nombre d'élèves du CO par orienteur l'idée est de renforcer l'orientation au niveau du CO. Le Service pense qu'il faut attendre les résultats avec les postes supplémentaires qui ont permis de stabiliser</p>		

la structure dans les CO avant d'envisager un transfert de ressources du secondaire II vers le secondaire I.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>31</b> : Le dépassement de crédit budgétaire de fr. 500 000.- pour la Berufsfachschule Oberwallis concerne les ateliers de Viège. Il manquait un montant pour l'ensemble des équipements qui doivent être financés par le budget ordinaire. <b>38-39-46-48</b> : la changement comptable est expliqué dans le document		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<u>Remarques éventuelles :</u> La progression du nombre d'élèves se traduit par une augmentation du nombre de classes et des besoins en personnel		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : -		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

**Indicateurs :** revoir les indicateurs 1 et 7 pour le budget 2013  
définir un indicateur de qualité concernant les entreprises formatrices

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

### Service cantonal de l'informatique

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<p>Les objectifs sur les 5 ou 10 ans sont en train d'être élaborés. Ils seront présentés lors du budget 2013. La question de savoir si tout fonctionne dans SAP est posée ? Ce n'est pas si simple, les analyses sont en cours. Les questions analytiques se posent également. Au niveau des contributions, les transferts vers SAP sont en cours sur 2012 et 2013. Les progrès existent, mais le point important est lié à la problématique de la communication, notamment avec Internet et avec le vote électronique (des tests seront présentés à la fin de l'année). Ces points seront mis en place, acceptés par le Conseil d'Etat, revus par l'informatique, ... Ils seront donc discutés au prochain budget.</p> <p>Différenciation impérative à faire entre responsabilité et délégation pour le service. Ces deux missions doivent être séparées dans le présent mandat.</p>		



<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	partiel	
<p><b>Remarques complémentaires :</b></p> <p>°15 : Contrôle de l'habitant cantonal, où en est-on ? Toutes les données ont été livrées une fois, mais aucun retour n'a été fourni ?</p> <p>Le Conseil d'Etat cherche une réponse et sera envoyée via le PV. Mais il est important de rappeler qu'il n'y a pas de responsabilité du service, il faut différencier les responsabilités et le rôle d'intermédiaire du service.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>L'informatique dépend beaucoup des utilisateurs (ValLogis : p.e. personne n'en est satisfait / point 7). Le Conseil d'Etat fonctionne uniquement sur tablette et cela est totalement opérationnel. Un archivage coordonné est à mettre en place au sein des Départements (économie de papiers, de temps), donc très intéressant. Pour le Grand Conseil, certains documents devraient pouvoir suivre le même cheminement. Le Conseil d'Etat est donc déjà « sans papier » actuellement.</p> <p>Une discussion s'ouvre sur les possibilités de modification de document, qui sont limitées. Cependant, il existe une logique à ce qu'un document soit bloqué, une fois qu'il a été adopté par le Chef de Département.</p> <p>Il existe une difficulté importante pour la Commission EFCS sur la capacité d'interpréter les indicateurs fournis.</p> <p>°16 : La question n'est pas résolue dans les budgets communaux. Mais le rapport n'est pas encore parvenu au Conseil d'Etat, une réponse précise arrivera une fois le rapport connu.</p> <p>°8 : Le RSV est responsable, le service n'est que consultant. Attention toutefois, une partie de l'opérationnel reste auprès du service, via un mandat de prestations. De nouveaux contrats doivent peut-être être étudiés. Pas de responsabilité stratégique, mais opérationnelle uniquement. Cela sera corrigé pour le budget 2013.</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>Remarques complémentaires</p> <p>°31 : Un projet se chevauche sur deux ans et un important report a lieu en 2012. Il y a donc 301'000.- d'économisés, le reste étant reportée. Il y a de gros projets, mais qui rentrent dans le budget de fonctionnement.</p>		

<b>5. Ressources humaines</b>		
-		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
-		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

Le délégué et le chef de service seront séparés pour 2013 et les objectifs seront également corrigés en ce sens.

Il est impératif de séparer les projets où la responsabilité du service est touchée et ceux qui concernent la tâche du délégué à l'informatique.

### 2. Indicateurs

Il est impératif de séparer les projets où la responsabilité du service est touchée et ceux qui concernent la tâche du délégué à l'informatique

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

Le chef de service est excusé, malade et en vacances. Son absence, durant plusieurs mois, n'a pas été évidente, mais le courant a été bien géré.

Monsieur HATT devient le délégué à l'informatique (coordonne au niveau de l'Etat du Valais, pour les grands projets du Conseil d'Etat) pour toutes les questions des utilisateurs. Monsieur BERCLAZ assure l'intérim.

COFI : Demandait de se prononcer sur la problématique des doubles casquettes. La COFI se pose donc la question de savoir si ce service doit réellement continuer à être rattaché au DECS. Cette étude sera effectuée, car finalement, l'informatique existe dans tous les services et devrait potentiellement être rattaché directement au Conseil d'Etat.

COGEST : réorganisation en cours à l'informatique, où en est-on ?

Claude ROCH : Tout a été stoppé pour faire une autre réorganisation que celle initialement prévue. Pas de double casquette prévue, reste encore à déterminer la définition précise des cahiers de charges.

Président EFCS : Quel outil peut être mis en place pour répondre à ces problématiques ?

Claude ROCH : Des solutions sont en cours et seront trouvées en place lors de la nouvelle législature. Les principaux projets sont le SAP, ECM, fiscalité, ...

Jérémy REY : solution informatique du RSV ? Proposition à l'époque d'un logiciel commun hôpitaux, EMS, ...

Claude ROCH : il s'agit de la responsabilité d'une entité indépendante *Hôpitaux Valais*. Le service n'a qu'un rôle de Conseiller. Mais clairement ce ne sera pas le même système, car les besoins sont trop différents.

Yves FOURNIER : Les EMS ont-ils vraiment besoin d'un système centralisé ? Cela permettrait potentiellement de gagner en efficacité et d'élaguer le cahier des charges du service. Cela n'est pas nécessairement une mesure prioritaire au sens propre.

Claude ROCH : Il est préférable qu'il y ait une coordination.

## Service de l'Enseignement

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<p><b><u>Priorités éducatives et formatrices :</u></b></p> <p><b>Mise en place de la loi sur le CO :</b> Tout se déroule conformément aux objectifs, y compris sur le plan financier. La mise en place de la première année du CO se fait à satisfaction. Les 9 inspecteurs confirment qu'un taux de satisfaction de près de 90% est annoncé. La mise en place de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année est en cours. Quelques soucis cependant sont signalés dans la partie germanophone pour le manque d'enseignants qualifiés.</p> <p><b>RPT II :</b> Les éléments sont en phase de préparation, ce qui implique de grandes modifications au DECS. Les Communes engagent encore les enseignants au jour d'aujourd'hui. Au 1<sup>er</sup> septembre 2012, les enseignants seront des enseignants du Canton. Des projets d'ordonnance iront devant le Conseil d'Etat cet été encore concernant leur statut et leur traitement.</p> <p><b>Projet de loi sur l'enseignement primaire :</b> L'avant-projet a été déposé chez le Chef de Département et la consultation débute aujourd'hui, jusqu'au 20 juin 2012. Il s'agit d'une réforme, dans la ligne d'HARMOS, sur les classes enfantines et primaires.</p> <p>Le <b>quotient</b> est utilisé en fin d'exercice et non en début d'exercice. L'analyse spécifique des besoins est effectuée de manière individuelle pour les collèges, le quotient cherche cependant à éviter trop de différences.</p> <p><b>Secondaire II :</b> Le règlement de reconnaissance suisse de maturité gymnasiale change. Les règles de l'appellation <i>Maturité bilingue</i> changent et deviennent plus strictes. Aujourd'hui, la filière bilingue a un coût important pour parcourir tous les degrés (p.e. Sierre) : deux classes enfantines doivent être créées pour terminer au CO avec une classe. Ce coût est acceptable et la volonté ne change pas. Ces règles de maturité bilingue seront observées à nouveau au 1er janvier 2013.</p> <p><b>Unités mobiles :</b> Il s'agit d'un complément à la classe relai. Pour le CO, la classe relai fait sortir l'élève de sa classe d'origine. Pour les élèves plus jeunes, des classes primaires, les éducateurs vont vers eux. Un bilan sera effectué sous peu, mais les premiers retours sont positifs. Plus l'on peut intervenir tôt, plus cela est positif. Tout ceci est effectué avec les forces à disposition pour l'instant.</p> <p><b>Classe d'observation :</b> Jérémy REY : souhaiterait un bilan entre unités mobiles &amp; classes d'observation. J-F LOVEY rappelle que l'offre des classes d'observation existe toujours et que les autorités cantonales laissent le choix. La décision dépend des Communes ou des associations de Communes. A la demande du Conseil d'Etat, un concept cantonal d'enseignement spécialisé est en cours. Le concept suisse dit clairement que les mesures d'intégration doivent être privilégiées. Mais si l'on montre que le bien-être de l'enfant nécessite des mesures différentes, cela reste libre.</p> <p><b>Remboursement des frais de déplacement :</b> Globalement, cela fonctionne, sans que cela soit simple à gérer pour autant. La motion Gaillard permettait d'introduire le rail check. Cela représente plus de 6'000 Rail check. Mais attention, tout se complique dans les cas de déménagement, de divorces, de</p>		

changements en cours d'année, ... La notion de domicile n'est pas toujours évidente à gérer.

**PER** : Yves FOURNIER : L'introduction en enfantines et en 3P semble poser quelques problèmes (postulat en ce sens), afin que le Valais ne fasse pas trop de zèle en la matière. Trop de nouveaux moyens simultanés sont difficiles à gérer et une introduction progressive est demandée (risque de perte d'efficacité sur le programme).

J-F LOVEY : Aucune plainte n'a été reçue à ce jour d'enseignant pour ce qui a été mis en place jusqu'à présent. Faut-il continuer sur ce rythme-là ? P.e. l'introduction du PER et de la loi sur le CO en même temps a été très appréciée par les directions de CO. Cela s'étudie actuellement.

## 2. Mesures prioritaires

La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?

Oui

L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?

Oui

**Mesures prioritaire 9** : Est-il possible d'obtenir ce rapport ? => OUI. La suite du rapport doit encore être fournie et la Commission le recevra dès qu'il sera à disposition. Ces rapports sont établis par une Commission, présidée par Monsieur Stéphane RODUIT (coordinateur informatique) et composée des directions d'école, des Communes et du Département.

## 3. Indicateurs de performance

Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?

Non

Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?

-

°6 : nouvel indicateur, conformément aux demandes de la Commission.

## 4. Ressources financières

Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?

Non

Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?

-

Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?

Oui

J-F Lovey : Le service de l'enseignement reste un service pesant sur le plan financier. L'écart entre charges nets est de 0.1% et d'insuffisance de financement est de 0.9%.

°56 : Subventions accordées : au moment de boucler l'année 2011 et de planifier l'année 2012. Les paiements aux Communes ont pu être mis à jour, étant donné un surplus dans un autre service. Ce sont donc 3 millions versés pour des subventions de constructions scolaires. De toute manière, ces versements devaient être effectués, ils ont été payés en 2011, au lieu de 2012.

**Formation des enseignants L2 / L3** : les montants étaient dans les charges de personnel (montant global), étant donné que ce sont essentiellement des charges de remplacement. Dès le budget 2012, il y aura une rubrique spécifique.

**Effets RPT II** : Le mode de facturation des Communes au traitement du personnel enseignant est enregistré de manière classique en 2011, et de manière différente pour 2012.

Il y a eu un léger tassement dans l'investissement en RH pour le secondaire II. 34 nouveaux postes EPT avaient été créés. Le léger tassement d'effectifs et l'organisation des options expliquent également cet élément. Statut quo annoncé pour le secondaire II et écoles de commerce en terme RH pour l'année prochaine.

#### 5. Ressources humaines

Il y a toujours un décalage entre les RH qui sont comptabilisées au 31 décembre et les effectifs scolaires qui fonctionnent sur l'année scolaire.

#### 6. Informations complémentaires

-

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

Pas de remarques

### 2. Indicateurs

Pas de remarques

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

### Problématique de la surcharge des enseignants en formation à la HEP pour les enseignants du CO :

J-F Lovey : Le dossier de reconnaissance de ces formations a été posé au niveau suisse. On porte l'attention de nos responsables sur la question, mais un changement significatif ne peut avoir lieu étant donné que la reconnaissance est en cours (normalement prévue en automne 2012). Cette reconnaissance devrait être obtenue sans problème majeur.

## Service de la Culture

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
		A combien s'élève le budget valaisan pour l' <b>achat d'œuvres picturales</b> ? Le Musée d'art possède un budget pour l'achat de collections de référence (env. 40'000.-/an) et un autre budget concerne l'encouragement et le soutien des artistes « non-accomplis » (« fonds cantonal de décoration » qui correspond à env. 20'000.-/an). L'année 2011 a connu une exception, avec 70'000.- environ, pour LabelArt. De manière ponctuelle, si une œuvre est vraiment souhaitée, des partenariats existent (LoRo, ville de Sion et décision du Conseil d'Etat).
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	

L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p><b>Remarques générales :</b> un axe de travail de la culture est de créer des réseaux. Mise en place de la plate-forme « culture Valais », pour du soutien aux artistes, à leur diffusion.</p> <p>Pour le crédit d'engagement des arsenaux, l'objectif est atteint, grâce au vote du Grand Conseil.</p> <p>Plusieurs fonds culturels ont pu être soutenus, notamment suite à la baisse des « effectifs » de nombreuses congrégations religieuses.</p> <p>Service du public : les musées cantonaux ont reçu le prix de la canne blanche (actions particulières envers les malvoyants).</p> <p>Des collaborations intercantionales importantes se mettent également en place (soutien au cinéma via une fondation, théâtre romand, ...)</p> <p>L'élaboration de soutien aux arts visuels est un peu en retard.</p> <p><b>Scènes valaisannes :</b> le lien entre les deux est-il impératif, est-ce une volonté d'imposer ou de suggérer ?</p> <p>Etincelle de culture a deux portes d'entrée : projets d'écoles de nature culturelle, pas nécessairement des artistes valaisans, cela peut-être une visite de musée non valaisan, seule règle : un avant, un pendant et un après projet/visite, ce n'est pas une course d'école lambda). / Production d'artistes : essentiellement valaisans, car la culture doit aussi être quelque chose de proche, prêt à faire des projets avec des classes d'école.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
<p><b>Remarques générales :</b></p> <p>Les médiathèques, de manière générale, arrivent à un plafond dans l'usage (indicateur 5), cette progression devrait être limitée dans le futur.</p> <p>Baisse dans les visiteurs actifs (visite guidée, animation, ...) des musées, liée également au nombre d'exposition proposées, notamment temporaires.</p> <p>La question des archives devrait s'achever au 31.12.13, étant donné une mauvaise estimation du temps de correction des inventaires.</p> <p>*10 : indicateur dont le service n'a pas la maîtrise. Réflexions sur l'ECM vont également impacter la gestion des archives dans les services. Ce n'est pas un retard, mais bien un changement de priorité (on ne début plus par l'archivage, mais par ECM).</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p><b>Remarques générales :</b></p> <p>Au net, le budget a été respecté à 35'000.- près. Des différenciations existent à l'interne. Au niveau du personnel, cela est notamment dû à des retards dans le remplacement d'un collaborateur.</p> <p>Certains biens ont également été achetés, mais il est souvent difficile de les planifier à l'avance. Dans ces cas-là, des recettes supplémentaires sont également recherchées.</p>		

D'autres explications se justifient également par des manières de comptabiliser.

#### **5. Ressources humaines**

Léger décalage entre budget et comptes, essentiellement lié au fait que le budget prévoit la moyenne annuelle et que les comptes relève d'un état figé au 31.12.

#### **6. Informations complémentaires**

##### **Etat des lieux sur 2015, l'implication du service dans le bicentenaire ?**

Un comité de pilotage est en place et des projets lui ont été transmis. Une réflexion sur une « plaquette » historique existe. Plein de projets sont en attente du retour de ce bicentenaire : connaissances du Valais, Forum, dossier scolaire (pour améliorer les connaissances des écoles dès 2013).

## **II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)**

### **1. Mesures prioritaires**

Pas de remarques

### **2. Indicateurs**

Pas de remarques

## **III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**

Pas de remarques



## Rapports de controlling des mandats politiques du compte 2011 de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE)

### Service administratif et juridique Service du développement économique Service de l'industrie, du commerce et du travail Service de l'énergie et des forces hydrauliques

La Commission EE s'est réunie le lundi 16 avril 2012 de 9h00 à 17h00 à la salle 5, Espace Porte de Conthey, à Sion.

#### Commission EE:

Membres	Remplacé par	16.04.2012
Clausen Diego (président)		X
Bressoud François (vice-président)		X
Delessert Frédéric (rapporteur)		X
Andenmatten Anton		X
Arnold Fredy		X
Briguet Bernard		X
Centelleghe Moreno		X
Gaillard Joël	Michaud Patrice	X
Massy Mittaz Marie-Noëlle	Cordonier Gratien	X
Resenterra Aldo	Delasoie Marcel	X
Chappot Florian	Oberholzer Bernard	X
Rossier Jean	Bornet Yves	X
Schmid Jean-Marie		X

**COFI** : Freddy Philippoz

**Service parlementaire** : Nicolas Sierro, collaborateur scientifique

#### Représentants du DEET :

Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat Chef du département,  
Murielle Evéquo, remplaçante de la responsable du controlling départemental,  
Martin Zurwerra, Chef du Service administratif et juridique,  
Pierre-Marie Rappaz, délégué aux questions économiques  
Eric Bianco, Chef du Service du développement économique,  
Ursula Kraft, Adjointe, Service du développement économique,  
Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail,  
Oliver Ittig, responsable qualité, Service de l'industrie, du commerce et du travail,  
Moritz Steiner, Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques  
Joël Fournier, Ingénieur, Service de l'énergie et des forces hydrauliques



## Service administratif et juridique

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<p><b>MP 3 loi sur les marchés publics</b> : la modification des seuils est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec la RPT II. Avec la nouvelle ordonnance, un système d'autocontrôle a été mis en place. La motion Gaillard demandait également la dénonciation éventuelle de l'accord intercantonal. Comme déjà indiqué en septembre 2011, lors du budget 2012, la demande de révision de l'accord faite par le Valais a été refusée par tous les cantons dans le cadre de la conférence des chefs de départements cantonaux de l'économie. Par contre, le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur la question de la dénonciation de l'accord. Afin de répondre à la motion, <b>la commission demande au Département de faire une analyse coût/bénéfice de la dénonciation de l'accord.</b></p> <p>Une partie des revendications des associations professionnelles a été intégrée à l'ordonnance, mais le Service précise que concernant la sous-traitance les moyens sont limités étant donné qu'il n'est pas possible juridiquement de créer une coresponsabilité.</p> <p>Le Service va définir des critères d'aptitudes pour déposer une offre sur les marchés publics. Le choix des critères demeure cependant celui de l'adjudicateur. L'ordonnance devrait demander à l'adjudicateur de contrôler si l'entreprise est en ordre avec les conditions sociales.</p> <p><b>MP 4 dissolution du fonds de soutien à l'économie</b> : le Département avait annoncé en décembre la possible création d'un nouveau fonds. Tout en brossant le portrait de la situation économique difficile pour le tourisme et le domaine des exportations, le Chef de Département indique qu'il n'y aura pas de création d'un nouveau fonds dans la première partie de l'année, mais que la réflexion se poursuit notamment en lien avec les mesures d'accompagnement suite à la votation sur les résidences secondaires.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	<b>IND 2</b> : les délais d'ordre ne peuvent pas toujours être respectés.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat	-	

politique sont-elles suffisantes ?		
<u>Remarques complémentaires :</u>		
La commission avait demandé au budget 2012 une comparaison entre les effectifs et les structures des états-majors des départements. Le Département précise qu'il n'y a pas de statut particulier pour les secrétariats généraux et qu'il n'y a pas de règle en matière d'effectif. Les ressources doivent être trouvées dans l'enveloppe budgétaire du département, sans création de nouveaux postes. Un cahier des charges, règlement interne, des secrétaires généraux a toutefois été défini afin de préciser leurs compétences et les relations avec les Services. Aucune vision globale des moyens et des effectifs des secrétariats généraux n'est disponible.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles :-		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : -		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Présenter une analyse (coût/bénéfice) de l'éventuelle dénonciation de l'accord intercantonal sur les marchés publics

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

## Service du développement économique

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	partiel	
Remarques complémentaires :		
<p><b>MP 1 stratégie de développement économique</b> . La commission estime qu'il est grand temps que la stratégie se matérialise par des actions concrètes. Une séance de discussion avec la commission doit être organisée pour présentation et discussion de la stratégie et des projets qui seront mis en œuvre avant que le document soit définitivement présenté au Conseil d'Etat.</p> <p><b>MP 2 mise en place de l'observatoire de l'économie</b>. La commission s'étonne que des raisons de personnel soient invoquées pour justifier la non réalisation de cette mesure alors que plusieurs postes sont vacants durant des mois au sein du service (cf explications de la rubrique 30 et des ressources humaines).</p>		

Il est répondu que le Service penche sur un observatoire sur le tourisme en collaboration avec la HES Valais et que cet observatoire pourrait être étendu à l'économie. Le délai ainsi que le budget sont prévus pour l'année 2012.

**MP 3 réalisation des contrats de prestations selon la méthode développée** : la méthode dépendant du controlling gouvernemental, le Département n'est pas en mesure de faire un véritable état de la situation.

**MP 6** les incitations à la domiciliation fiscale ne sont plus opportunes compte tenu du contexte économique et de la pression internationale.

**MP 7 GGBa** : les résultats ont été présentés en séance. Le document sera transmis à la commission.

**MP 10 enquête de satisfaction** : concrètement, l'enquête est encore en préparation pour la commission cette mesure est non atteinte

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	partiel	
Remarques complémentaires :		
<b>IND 1</b> : aucune action n'a été faite car la stratégie n'était pas prête (en lien avec MP 1).		
<b>IND 3</b> : la certification valais Excellence a permis la définition et la cartographie des processus au sein du service.		
<b>IND 6</b> : les éléments clés du rapport de gestion du CCF qui sera prêt fin avril seront présentés à la commission.		
<b>IND 10</b> : globalement la commission s'interroge sur l'allocation des ressources humaines au sein de ce service. Il semble que plus de dossiers puissent être suivis par les case managers en dépit des vacances dans plusieurs postes.		
<b>IND 11</b> : concernant teleark, le Chef de Département ne peut que répéter ce qu'il fait depuis 2 ans, les projets doivent venir de la base. L'Etat soutient mais n'est pas le moteur du projet. Concernant la question spécifique du soutien dans le Haut-Valais, le Département a participé au financement de projets spécifiques mais il n'y a effectivement pas eu de réalisation en terme de création de site faute d'initiative des partenaires locaux.		
<b>IND 18</b> : le Service doit donner des informations concernant le nombre d'emplois et les business plan.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<b>48</b> : le Département explique qu'il ne budgétise pas cette rubrique pour ne pas indiquer qu'il anticipe des assainissements liés aux crédits LIM (pertes sur crédits LIM).		
La commission attire l'attention de la COFI sur les écarts importants (budget compte) de la rubrique 48 et plus généralement sur l'utilisation des fonds étant donné que le Service ne budgétise aucun prélèvement sur les financements spéciaux.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles : la commission porte un regard critique sur la rotation du personnel au sein de ce service et plus généralement se pose la question de l'allocation des ressources.		

<b>6. Informations complémentaires</b>		
<p><u>Remarques</u> : la commission souhaite un meilleur détail des prêts NPR. Il est par exemple très difficile de comprendre ce qui se trouve derrière les rubriques 522, 524, 525 et 526 du P1201, P1202 et P1203 puisque le libellé est les quatre fois identique.</p>		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Les séances d'informations promises ont-elles eu lieu : discussion de la stratégie et actions (MP 1) et rapport sur les investissements du CCF ?

Quelle est la politique en matière de budgétisation des prélèvements au sein des fonds (rubrique 48) ?

Le détail des informations complémentaires est-il amélioré ?

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

### Service de l'industrie, du commerce et du travail

#### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Le compte 2011 se base sur l'ancienne arborescence du Service qui a été revue avec le budget 2012.		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?		
Remarques complémentaires		
<b>OP 2</b>		
<p><b>MP 2 adaptation des ORP</b> : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le personnel des ORP est intégré au personnel cantonal. Avec ce nouveau statut, le défi du Service sera de pouvoir disposer, avec flexibilité, de ressources en fonction des besoins. La grande partie des inscriptions sont désormais faites dans les ORP. Seules les communes de Chermignon et Lens ont souhaité conserver cette tâche.</p>		
<p><b>MP 3 le sommet de l'emploi</b> était un événement ponctuel. Suite à cette manifestation, le Conseil d'Etat a demandé de mettre l'accent sur trois axes : le développement d'un modèle de RHT pour les PME, un engagement soutenu pour lutter contre le chômage des jeunes avec notamment la création d'un observatoire de la transition et la révision des seuils en matière de marchés publics.</p>		
<p><b>MP 4 modèle de RHT</b> : le modèle existe et le Conseil d'Etat en a pris note. L'idée est de conserver ce modèle pour une utilisation en cas de crise grave du chômage, ce qui n'est heureusement actuellement pas le cas. Le modèle développé est complémentaire à la législation fédérale qui prévoit que les délais d'attente doivent être couverts par les entreprises (y.c les charges sociales). L'aide cantonale pourrait être utile dans ces circonstances. Le financement des mesures se feront par le fonds cantonal de l'emploi. Le coût estimé,</p>		

sur la base des chiffres 2008-2009, d'une telle mesure se chiffrerait à environ 2,5 mios pour la RHT et 2,5 mios pour les indemnités en cas d'intempéries. La commission souhaite disposer d'informations plus précises sur le modèle de RHT.

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<b>OP 1 IND 3</b> : la commission rend attentive le Service pour qu'il n'y ait pas une accumulation des retards.		
<b>OP2 IND 4</b> : le service n'a pas de chiffres sur le report des fins de droit sur les autres assurances sociales (cela dépend du service de l'action sociale). Par contre le Service a constaté une augmentation importante du nombre de chômeurs arrivant en fin de droit (600 par année).		
<b>OP2 IND 6</b> : le taux de réinscription plus élevé du Valais s'explique en grande partie par le chômage saisonnier.		
<b>OP 2 IND 8</b> : la plate-forme électronique qui permet de faire plus facilement et rapidement une demande pour un travailleur étranger reçoit un écho positif de la part des utilisateurs.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
Alimentation des fonds financiers : la consigne donnée par l'ACF au Service est d'alimenter les fonds afin que ceux-ci aient un solde de 5 millions.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques : la différence de fr. 780'000 entre le compte 2010 et le compte 2011 sur le P1103 résulte d'une erreur d'imputation des montants du casino de Crans-Montana. Les montants auraient dû être imputés sur le P 1104.		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

Précisions concernant le modèle RHT

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

## Service de l'énergie et des forces hydrauliques

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiel	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p>Remarques complémentaires :</p> <p><b>MP 1 assainissement des cours d'eau</b> les délais ne seront pas tenus. Associations de protection de l'environnement et Canton ne trouvent pas de terrain d'entente et les décisions font l'objet de recours devant les tribunaux. Alors que le Canton estime qu'une perte de 1 à 2% liée à l'augmentation des débits résiduels est un maximum, les associations prévoient 5%. Un membre de la commission souhaiterait le détail et l'avancement de chaque projet.</p> <p><b>MP 2 projets de paliers et pompage-turbinage</b> : les questions fondamentales évoquées lors du compte 2010 (lutte contre le marnage, droit de propriété de l'eau (re)pompée, compensation des surfaces) ne sont de loin pas encore résolues. Le Service espère pouvoir fournir des réponses à la Confédération pour 2014. Des mandats externes devront être donnés. Le Chef de Département veut pouvoir régler ces questions au sein des concessions existantes.</p> <p><b>MP 3 stratégie de la politique énergétique du canton</b> : compte tenu de la difficulté et des incertitudes notamment avec la sortie du nucléaire, le Département veut être flexible. Il a donc choisi de travailler par paquets et d'avancer pas-à-pas.</p> <p>En matière hydroélectrique : 1. définir la vision, la stratégie et le plan d'actions 2. prévoir le décret suite à la motion Coudray/Rossier afin de mettre en place la réglementation. Le décret d'une validité de cinq ans devrait être traité en septembre 2012 au Grand Conseil. 3. Définir la stratégie du propriétaire (des FMV), en lien avec la stratégie énergétique du canton (pour la mi-juin 2013). 4. mettre en place la législation avec l'analyse du potentiel hydroélectrique et le modèle de calcul des retours pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. 5. choix final de la variante de retour de concessions.</p> <p>Les étapes en matière d'énergie : 1. énergie renouvelables et rejets de chaleur. 2. efficacité énergétique. 3. distribution et stockage.</p> <p>Concernant l'usine à gaz à cycle combiné de Chavalon, le Conseil d'Etat apporte depuis toujours son soutien. Le projet devrait être un projet national. Concernant la compensation en CO2 la solution semble être une compensation pour moitié en Suisse et pour moitié par l'achat de certificats négociables.</p> <p>Société unique de distribution : une société d'exploitation sans transfert de propriété et sous la direction des FMV a été créée. Il manque la tranche Chamoson-Chippis prévue pour 2015 et St-Tryphon-Vallée de Conches prévue pour 2020. Mais des recours de la part des associations de l'environnement ont été déposés, les délais pourraient être plus longs.</p> <p>Retour de concessions : face aux velléités fédérales deux axes doivent être privilégiés : 1. trouver une solution au sein du Canton tout en évitant de s'entre déchirer 2. accentuer le lobbying des cantons à Berne.</p> <p><b>MP 4 contrôles des bâtiments</b> : le Service a donné beaucoup de préavis mais n'a fait que peu de contrôles sur le terrain. Globalement il estime que l'isolation est bonne dans les nouvelles constructions. Le contrôle des villas n'est plus nécessaires car l'enveloppe du bâtiment remplit les conditions des règlements de construction.</p>		

**MP 6 politique énergétique « interservices » (en lien avec l'indicateur 11) :** cette mesure est une priorité gouvernementale (PIP 2012-2015) mais le Département estime qu'elle n'est pas urgente et que les moyens limités doivent être alloués à d'autres tâches. La problématique de la gestion des politiques transversales avec les mandats de prestations n'est pas résolue, rien de concret n'a été réalisé. La question est renvoyée au controlling gouvernemental.

**MP 7 utilisation des rejets de chaleur :** le projet prend du retard. Des mesures doivent être proposées en 2012. A revoir au budget 2013.

**MP 8 programmes de promotion énergétique :** le Canton met à disposition 6.5 millions. Le détail par segments sera transmis à la commission.

Concernant le solaire thermique et le suivi du postulat PDCB, le Service met en place une possibilité de subventionner les immeubles de plus de cinq logements.

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires</u>		
<b>IND 4 :</b> état d'avancement de la stratégie de la politique énergétique : le réalisé indiqué (90%) est surestimé de l'avis de la commission. L'Etat de situation et les raisons du retard ont été expliqués ci-dessus.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires</u>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<u>Remarques éventuelles</u> : la difficulté de lecture entre les effectifs au budget et au compte n'est, d'une manière générale à tous les mandats de prestations, pas résolue. L'image donnée est celle d'un Service n'utilisant pas tout son potentiel. La différence sur la rubrique 30 s'explique par un engagement en cours d'année, alors que le budget est planifié pour l'année complète.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

-

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-



Grand Conseil  
Commission de l'équipement et des transports

Grosser Rat  
Kommission für Bau und Verkehr

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

# Rapports de controlling des mandats politiques du compte 2011

**Service administratif et juridique**  
**Office de construction des routes nationales**  
**Service des transports**  
**Service des routes et des cours d'eau**  
**Service des bâtiments, monuments et archéologie**

---

Date: 19.04.2012

Lieu: 10 h 30: salle de conférence 2, Espace Porte de Conthey, 13 h30: salle de conférence 509,  
Bâtiment Mutua, rue des Creusets, à Sion.

## Commission ET

Membres	Remplacé par	19.04.12
STEINER Alwin (président)		X
ROSSI Mario (vice-président)		X
BUTTET Jérôme		X
CLAIVAZ Christophe		X
DISERENS Brigitte	NANTERMOD Philippe (rapporteur)	X
DUSSEX Grégoire		X
LEVRAND Marie-Anne		X
MAYE-Favre Emmanuelle		X
MICHAUD Patrice		X
SCHNYDER Reinhold		X
SCHYDRIG Georges		X
VARONE Gérald		X
ZURBRIGGEN Hans		X

**COFI : Alex Schwestermann**



## Service juridique et administratif

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p>Remarques complémentaires</p> <p><i>OP 1 ad 2 4. Montrer comment le service est impliqué dans R3 ?</i></p> <p>Toutes les oppositions sont traitées par ce service, c'est un aspect clé de ces éléments.</p> <p><i>OP2 ad 1 1 et 2 : est-ce que toutes les communes ont vraiment été informées ?</i></p> <p>Réponse à l'indicateur No 5. Objectif : avoir un contact régulier avec au moins 50% des communes. Un déroulement sur deux ans se met en place pour informer et contacter les communes. En 2011, des rencontres ont été organisées au niveau du district. Ces contacts ont été relativement fréquents. Ce système va encore être intensifié, toujours par district, en 2013. Pour l'année 2011, des démarches ont été faites pour avoir des contacts directs non seulement par le biais des dossiers, mais aussi avec les représentants des communes, les préfets, les milieux architecturaux, etc.</p> <p><i>OP2 ad 4 3 : Quelles sont les grands changements projetés dans cette loi ?</i></p> <p>La loi vise un changement complet en ce qui concerne des fonctionnalités des autorités. On aurait pu imaginer une première lecture encore cette année, mais, vu des problèmes fédéraux, nous allons devoir attendre la prochaine législature pour mettre en vigueur cette nouvelle mouture. Il s'agit d'une refonte complète de la structure de la Commission cantonale des constructions.</p> <p>Les communes gèreront elle-même tout le processus. Le SeCC qui ne jouera plus le rôle de distributeur des éléments des projets aux différents services. Sur la base d'un canevas clair, d'après une checklist très précise, les communes devront s'adresser directement aux services et recevront les préavis en retour et pourront entrer en contact direct avec les autorités concernées.</p> <p>Actuellement, le SeCC n'a pas les compétences techniques pour faire la coordination complète. L'idée est d'avoir un gain d'efficacité.</p> <p>Sur le plan fédéral, il y a une pression pour que nous adhérions à l'accord intercantonal sur les constructions. Il y a des démarches sur le plan fédéral, notamment de la commission de l'équipement, transport et communication, au CdE, qui a adopté une motion pour demander aux cantons d'uniformiser la terminologie dans le domaine de la construction, à défaut de quoi des propositions seront faites pour une législation fédérale sur les constructions. Sept cantons ont déjà signé la convention. Les cantons limitrophes adhèrent tous à ce concordat. Si autour du canton, il y a harmonisation dans le domaine de la construction, la question va se poser pour le Valais aussi. L'accord en vigueur n'est pas clair et pose des problèmes. Sur le plan fédéral, un canevas est en cours d'élaboration.</p> <p><i>OP2 ad 4 4 : est-ce qu'ils ont déjà des résultats sur le programme statistique, possibilité de dire quelque chose là-dessus ?</i></p> <p>Il y a déjà des extraits des données statistiques. On peut obtenir des statistiques pour une période donnée. On peut faire maintenant les comparaisons par rapport aux autres années : soit par niveau de compétence, de région, de type de dossier, etc.</p> <p>Grâce au site internet, le requérant peut connaître exactement l'évolution du dossier. On est par contre pas</p>		

en mesure d'informer l'état des préavis, la LIPDA (loi sur la protection des données cantonale) ne permet pas de transmettre ces informations.

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires <i>OP2 ad 2 3 : il faut mettre un triangle plutôt qu'un carré ? Pourquoi faut-il attendre 30 jours ? Une autre autorité doit-elle ratifier la décision ?</i> Cette différence s'explique par les vacances de Noël qui ralentissent la procédure. Il y a 3475 dossiers traités par 8 personnes, il ne s'agit en effet que de la notification de ces dossiers.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles <i>Le seul service qui voit un nombre de fonctionnaire plus élevé que les autres. Quid ?</i> La répartition des postes est réglée au niveau interne au département et cette manière de fonctionner apparaît efficace.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

### 2. Indicateurs

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

**Les comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents.**

## Office des routes nationales

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p>Remarques complémentaires</p> <p><i>OP1 ad 1 1 : est-ce que fin 2019 est vraiment possible quand on voit comment les travaux avancent ? Le Conseil d'Etat devrait peut-être prendre une nouvelle position sur la question, les travaux devant être régulièrement refaits.</i></p> <p>La situation présentée ici ne concerne que le compte 2011. La situation découverte à Finges, l'année passée, a montré que les modifications à apporter au projet général étaient telles que le projet ne serait pas accepté par le DETEC. Le projet général a dû être repris et une nouvelle mouture doit être présentée à Berne. Entre 2000 et 2009, il y a eu en gros une dizaine d'années de travail. Ce travail ne sera pas perdu, mais il a été fait de telle façon qu'il n'y avait plus d'unité et de cohésion entre les différentes phases de l'autoroute. On est en train de mettre ensemble les différents morceaux pour pouvoir soumettre à Berne un projet général, mais, simultanément, un projet définitif et pour gagner du temps doit être établi entre temps. On ne peut pas dire aujourd'hui si l'autoroute sera ouverte le 31.12.2019. Une information, certainement avant l'été, sera donnée.</p> <p>Si le tunnel ne devait pas être terminé, sur Gampel, on pourrait imaginer que les deux sorties ne soient pas desservies par l'autoroute. D'autres secteurs seront ouverts avant 2019.</p> <p>Le tunnel de Viège pose un problème d'adjudication. Le recours est en cours et fait perdre du temps dans le démarrage de ce travail. En tous cas, on ne peut rien dire aujourd'hui sur l'éventuelle prolongation des délais. A ce jour, on reste dans le timing, sauf la question des oppositions.</p> <p><i>OP1 ad 1 5 : mettre un rond, pas un triangle.</i></p> <p><i>Energie et autoroute : que pense le département de la ligne à haute tension. Est-ce qu'il y a une coordination avec le département de M. Cina ?</i></p> <p>On a toujours considéré que ces deux questions étaient distinctes. Tout ce que nous pouvons faire, c'est réserver une place si demain ou après-demain nous voulons enterrer des lignes afin qu'il n'y ait pas besoin de creuser ailleurs. Dans l'immédiat, ce n'est pas une vision abordée.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?		
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	

Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires <i>50 : -29 millions, est-ce que la Confédération et le canton discutent sur cette question ?</i> Nous avons procédé à la mise en place du budget avant de connaître les estimations précises de l'OFROU. Ils ont révisé leur budget après nous, budget qui ne correspondait plus à ce qui était prévu par le canton. Le canton est toujours un peu en avance sur le budget de l'OFROU.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles <i>Pourquoi M. Jagger a quitté son poste ? Difficile de trouver du monde à cette position : que pense faire le Conseil d'Etat pour régler cette question ? Est-ce que ces 12 postes ont ralenti les travaux ?</i> <i>Cette manière de montrer les postes au 31 décembre n'est pas très bonne. Il serait peut-être plus intéressant de compter en journées de travail.</i> Les travaux avancent, on a recours à des ressources existantes sur le marché. Le fonctionnement de l'Office serait optimal si on pouvait avoir l'ensemble de ces collaborateurs. Nous avons beaucoup de difficultés à trouver des gens. <i>Il manque 8 postes et demi à la fin de l'année, ils doivent avoir manqué sur toute l'année.</i> Des personnes ont été cherchées, mais nous n'avons jamais trouvé d'ingénieurs. C'est un marché très serré. On est encore dans une phase de structuration, tous les postes ne peuvent pas être mis en soumission.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

### 2. Indicateurs

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

**La commission accepte à l'unanimité les comptes proposées.**

## Service des transports

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<i>OP1 ad 1 1 : Brig – Lausanne : Où en est la signature de la convention ?</i>		
La signature est programmée pour le 14 mai, en fin de matinée.		
<i>OP1 ad 1 2 : Est-ce déjà des résultats ou des tendances ? (Comité du Lötschberg)</i>		
En Allemand, c'est marqué « vice-président », en réalité, c'est co-président, comme en Français. Il a fallu constituer ce comité et le structurer. Le comité exécutif s'est adjoint les services d'un directeur exécutif extrêmement efficace. Un fort lobbying a commencé depuis 2011 au niveau des cantons avec des élus politiques et des entreprises. Dernièrement, une AG a montré une augmentation importante du nombre de membres, 300 entités participantes, le plafond des membres individuels est au double de ce qui a été évalué, neuf cantons sont membres, trois hésitent encore. But : obtenir les crédits pour lancer les études qui permettraient, à partir de 2018, de commencer les travaux. L'engagement qui avait été pris était de ne plus mettre un sous pour le Lötschberg tant que le Gotthard qui doit ouvrir en 2017, ne serait pas terminé.		
Le grand débat à Berne est de savoir quand le Gotthard routier sera fermé pour l'assainissement. Les quatre cantons concernés (UR, TI, GR, VS) se sont réunis, nous avons proposé des alternatives crédibles si le report devait se faire au-delà de 2023 / 2025, ce pourrait correspondre à l'ouverture du Lötschberg, avec un système très cohérent. Beaucoup d'arguments en faveur du Lötschberg et du Simplon pour lesquels nous avons beaucoup d'ambitions.		
Sur le territoire italien, les voies du Simplon ne sont plus bout à bout due à une certaine négligence chez nos amis italiens. La Suisse et les CFF ont dû prendre la direction de l'assainissement sur sol italien.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
Remarques complémentaires		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	

Remarques complémentaires		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## **II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)**

### **1. Mesures prioritaires**

### **2. Indicateurs**

## **III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**

En ce qui concerne la communauté tarifaire, on a un problème lié à la topographie et à la démographie. Selon l'étude, faire une communauté tarifaire à la taille d'une agglomération n'est pas réaliste. On doit le faire au moins à l'échelle d'une macro-région, c'est à dire d'une région constitutionnelle, mais se pose alors la question du financement, surcoût de l'ordre de grandeur de 3 millions, soit environ 1 million par région, sans savoir qui paie.

Il apparaît que cela n'est pour l'instant pas intégrable dans le budget. En l'Etat, aucune région ne peut envisager une telle infrastructure, à l'exception de la région Sierre-Sion. La réflexion qui va être entamée concerne la volonté d'arriver par étape pour examiner si les communautés tarifaires d'abonnement pourraient être mises en œuvre dans 5 à 7 ans. Objectif : une communauté tarifaire d'abonnement. Un abonnement existera qui couvrira l'ensemble du Valais, destiné avant tout aux scolaires et aux jeunes.

L'opération Rail Check est un succès en termes de fréquentation des transports publics. La volonté du Conseil d'Etat est d'aller progressivement dans le sens financier vers une opération de première étape, qui devrait être opérationnelle vers 2016 – 2017. Le virage vers une communauté tarifaire intégrale pourrait être fait après.

Dans le Haut-Valais, un groupe de travail a été constitué avec les acteurs concernés pour évaluer ce projet dans le détail. Aujourd'hui, l'ensemble du Haut-Valais est encore trop petit. Même avec suffisamment de moyens, une communauté tarifaire n'aurait pas de sens à l'heure actuelle pour le Haut Valais. Pour l'avenir, la solution passe par les étapes évoquées pour tout le canton. Une autre solution serait de faire un Abonnement général cantonal.

**La commission accepte le compte à l'unanimité des membres présents.**

## Service des routes et des cours d'eau

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
<p>Remarques éventuelles</p> <p><i>Question sur la carte des dangers. Elle définit les problèmes actuels du Rhône. Quand est-ce que ces cartes des dangers seront dépassées, vu les corrections du Rhône ? Le canton doit définir un plan pour la suite des cartes de danger du Rhône, vu les travaux. Il serait paradoxal de corriger le Rhône sans changer les cartes de danger.</i></p> <p>Le timing aujourd'hui dépend également des partenaires que sont les communes. Il y a des oppositions qui ont été enregistrées. Il y a pratiquement tous les jours des rencontres entre le groupe de travail du département et les communes pour faire avancer le dossier. Ca va aussi vite que possible, mais tant qu'il y aura une opposition à traiter, on ne sera pas au bout. Une fois les mesures prioritaires prises, il ne pourrait plus y avoir de dégâts, il n'y aura plus du tout de zone de danger Rhône. Les plans seront adaptés à ce moment-là, les zones rouges disparaîtront. Tout le processus de mise à l'enquête est le même que celui suivi par les communes pour les crues et les cours d'eau. Les communes mettent à l'enquête leurs cartes de danger. Avec tout projet, il y a une carte des dangers après les travaux. Une fois les travaux effectués, la commune va mettre à l'enquête une nouvelle carte de dangers.</p> <p><i>Le Conseil d'Etat doit traiter le postulat de manière prioritaire pour faire avancer le projet R3, qu'en est-il ?</i></p> <p>Merci de confirmer qu'il est urgent de valider le PA-R3. Avec les quatre points soulignés par le président, on se trouve exactement dans la situation que nous voulions éviter. L'expertise est terminée. Toutes les communes avec lesquelles l'Etat a eu des contacts et les communes en question dans cette expertise ont été approchées pour finaliser sur le territoire de leurs communes, afin de retenir la variante qui est le plus proche de leurs attentes pour correspondre aux résultats de l'expertise. A partir de là, le projet est d'avancer avec le PA-R3 et de réussir, avant la fin de l'année, à le faire valider. Un problème intermédiaire est la fiche du plan directeur qui doit être validée par le Grand Conseil. Le groupe R3 travaille très fort sur le dossier pour avancer le plus vite possible. Lors d'une prochaine session, un tableau de bord pourra nous être présenté pour faire avancer le projet.</p> <p>La demande d'expertise a bientôt faire perdre deux ans. On ne va pas refaire l'Histoire, c'est fait. Cette expertise a permis d'interpeler trois experts pour qu'ils donnent leur avis sur la situation. Le temps des études et des expertises est derrière, nous pouvons maintenant construire.</p> <p><i>Mesure prioritaire 1, ad2, n. 8 : est-ce que le but du 31 décembre 2012 est réaliste ?</i></p> <p>Non, cette date n'est pas réaliste. La Confédération n'a pas encore pris la décision. Il y a une première décision concernant l'intégration de certaines routes cantonales au niveau des routes nationales, et d'intégrer au niveau des routes principales suisses, l'accès à Leukerbad, Vissoie, Crans-Montana et Verbier. A ce jour, la décision prise concerne les routes nationales mais pas les routes principales.</p> <p>Si on enlève l'accès au Lötschberg et au St-Bernard, on va perdre d'importantes subventions, qui provoqueront une augmentation de l'entretien de ces routes, alors que l'on devra attendre pour récupérer des kilomètres dans la répartition des routes principales suisses avec les quatre routes évoquées ci-avant. Le CE aimerait que ce problème soit réglé pour 2013 – 2014.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires		

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
<p>Remarques complémentaires</p> <p><i>OP1 ad1 2 : soit on augmente le budget ou alors on change les objectifs ? Les investissements budgétés ne sont pas réalisés. Peut-être serait-il utile de diminuer les budgets d'investissement pour augmenter celui de l'entretien ?</i></p> <p>Ce qu'on appelle l'entretien des ouvrages d'art, est en réalité les investissements nécessaires à ce que l'ouvrage conserve sa substance et sa fonctionnalité. L'indicateur tel qu'il figure correspond à la réalité. Nous terminons cette année un cycle d'inspection complet qui permettra de préciser où nous en sommes par rapport à cet indicateur de 3%. La fourchette montre que nous en sommes en réalité entre 6 à 8% d'ouvrages défectueux à mauvais. Il y a des déficiences qui causent plus de soucis (structure même de l'ouvrage), mais aussi des équipements (glissières, certains joints, etc.). Le service propose de séparer cet indicateur au moment du budget pour distinguer les ouvrages défectueux et les ouvrages mauvais.</p> <p>En ce qui concerne le chapitre financier pour transmettre les investissements vers l'entretien, il est très difficile, en cours d'année, de faire ce transfert.</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>Remarques complémentaires</p> <p><i>Poste 36 : le canton ne subventionne pas les décharges liées aux cours d'eau. Est-ce qu'il y aura des changements ou tout va rester comme actuellement ? Il y aura au mois de juin des réponses à cela.</i></p> <p>Cette problématique a été soulevée à plusieurs occasions. A l'intérieur du département et des services, une fiche du plan directeur a été soumise à consultation au sein des services, concernant la politique de l'Etat en la matière. Cette fiche fait l'état actuel de ce qui est réglé au niveau de la coordination. Cette fiche comporte un grand nombre de site, dont certains déjà en fonction.</p> <p>Un rapport est en préparation et sera soumis au Conseil d'Etat d'ici le mois de juin.</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

### 2. Indicateurs

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service



Certains travaux n'ont pas pu être réalisés, notamment en lien avec des mises à l'enquête retardées. C'est toujours un peu difficile, sur de tels montants, d'arriver à les inscrire sur une période de douze mois avec une telle précision. Il y a une exactitude au niveau comptable et un respect des budgets à souligner.

Le Service a pris la peine de fournir aux commissaires la liste des travaux en cours en 2011.

### A propos des mesures de protection contre le bruit

L'assainissement comporte des problèmes techniques importants pour la mise en œuvre du projet et pour le choix des techniques. Il y a la mise à l'enquête suivie des discussions avec les propriétaires. Peut-être avons-nous été un peu optimistes dans le programme. L'habitude de prise de mesures a été maintenant adoptée à tous les niveaux, un rythme de croisières bien meilleur est à venir.

**L'entrée en matière n'est pas combattue. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

## Service des bâtiments, monuments et l'archéologie

### I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Remarques éventuelles		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires <i>Mesure 1, ad2, 11 : est-ce que le plan est réaliste ?</i> Oui, les gymnases pourront être ouverts.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires <i>OP1, ad3, 4, pourquoi est-ce que la valeur du parc immobilier diminue-t-elle ?</i> Il faut mettre en relation le 3 et le 4, ils veulent dire approximativement la même chose. Chaque année, il y a des achats ou des ventes de bâtiments qui font que, en l'occurrence, certains bâtiments ne sont plus gérés par le patrimoine administratif de l'Etat, comme par exemple pour les routes nationales. Des bâtiments sont sortis des comptes. Régulièrement des achats ou des ventes de bâtiment font qu'il est difficile d'estimer un indicateur fiable et absolu, il est plus fiable au niveau de la valeur à neuf du parc immobilier. Valeur à neuf de l'ordre de 1.1 milliard. <b>Cet indicateur pourrait être supprimé.</b>		

<b>4. Ressources financières</b>		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<p>38 : <i>Comment cela se fait-il qu'il y ait une différence pareille ? Ces financements viennent-ils de la Confédération sans pouvoir être répartis à l'avance ?</i></p> <p>Il y a eu plusieurs reports, c'est une question de reliquat en premier. En 2011, une série de chantiers a été retardée et la facturation s'est décalée. Le Conseil d'Etat a octroyé un compte de financement spécial pour terminer les projets, principalement quatre objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- halle de contrôle de St-Maurice,</li> <li>- salle de gymnastique de Viège, en raison d'un recours dans l'adjudication des marchés publics,</li> <li>- école préprofessionnelle à St-Maurice, projet mené par la Commune,</li> <li>- médiathèque Valais à Sion : maintien de l'utilisation de la médiathèque. Dans les budgets 2013, on n'aura pas les ressources financières espérées dans la planification financière et l'investissement doit être étalé.</li> </ul> <p>Autre élément : fin 2010, le Conseil d'Etat a pris une décision concernant la création d'un financement spécial en lien avec les ressources fournies par la Confédération pour les écoles professionnelles. Ce fonds permet de payer les futurs investissements liés à la formation professionnelle. Un investissement est en cours d'étude et de discussion, c'est l'achat de St-Ursule à Brig. Les sœurs souhaitent vendre le bâtiment de l'école de commerce. Le Conseil d'Etat est favorable à l'achat de ces objets lorsque c'est possible. 5 millions sont donc liés au fonds de formation professionnelle.</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Remarques éventuelles		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2013)

### 1. Mesures prioritaires

### 2. Indicateurs

## III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

**Les comptes sont approuvés à l'unanimité des 13 membres présents.**

Le Président  
Alwin Steiner

Le rapporteur  
Philippe Nantermod